



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4361^e séance

Jeudi 30 août 2001, à 10 h 30

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------|
| <i>Président :</i> | M. Valdivieso | (Colombie) |
| <i>Membres :</i> | Bangladesh | M. Amin |
| | Chine | M. Shen Guofang |
| | États-Unis d'Amérique | M. Hume |
| | Fédération de Russie | M. Granovsky |
| | France | M. Doutriaux |
| | Irlande | M. Corr |
| | Jamaïque | M. Ward |
| | Mali | M. Kassé |
| | Maurice | M. Koonjul |
| | Norvège | M. Strømme |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Eldon |
| | Singapour | Mme Lee |
| | Tunisie | Mme Achouri |
| | Ukraine | M. Kuchinsky |

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la République démocratique du Congo, de la Namibie et du Rwanda, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mukongo Ngay (République démocratique du Congo), prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique), M. Andjaba (Namibie) et M. Gasana (Rwanda) prennent les places qui leurs sont réservées sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va à présent aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres sur les documents suivants : S/2001/759, lettre datée du 1er août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/2001/774, lettre datée du 8 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/2001/815, lettre datée du 17 août 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provi-

soire, d'inviter M. Hédi Annabi, Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Annabi, Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les représentants qui souhaitent prendre la parole à le signaler au Secrétariat.

Je donne maintenant la parole à M. Hédi Annabi, Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité le 24 juillet sur la situation dans ce pays par M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, le Secrétaire général a nommé M. Amos Namanga Ngongi à la succession de M. Morjane en tant que son Représentant spécial. M. Ngongi arrivera à Kinshasa aujourd'hui. Comme le savent les membres du Conseil, le Sous-secrétaire se rendra lui-même en République démocratique du Congo et au Rwanda à partir du 1er septembre. Le Secrétaire général sera accompagné de M. Guéhenno et d'autres hauts responsables du Secrétariat.

La situation globale en République démocratique du Congo reste bonne à maints égards. Le cessez-le-feu le long de la ligne d'affrontement a continué de se maintenir dans l'ensemble depuis le mois de janvier. Le désengagement des forces de la ligne d'affrontement et leur redéploiement sur de nouvelles positions défensives sont pratiquement achevés. La Namibie continue de retirer ses forces de la République démocratique du Congo conformément au calendrier annoncé par le Gouvernement namibien. Et l'Ouganda a retiré un nombre important de contingents de la République démocratique du Congo. En outre, lors de la réunion préparatoire au dialogue intercongolais, on s'est entendu sur la date et le lieu du début du dialogue.

Par ailleurs, il subsiste un certain nombre de soucis. On se bat encore – sporadiquement – dans l'est du pays, essentiellement sous forme d'attaques de groupes armés non signataires de l'Accord de Lusaka contre les forces du Rassemblement congolais pour la démocratie

(RCD) et les forces armées rwandaises (APR). Il y a eu de graves violations des droits de l'homme et la situation humanitaire de millions d'habitants de la République démocratique du Congo reste très difficile. Je voudrais maintenant préciser certains de ces faits nouveaux.

Sur le front politique, la réunion préparatoire au dialogue intercongolais s'est tenue à Gaborone du 20 au 24 août. Elle a connu un succès remarquable. Les parties ont convenu que le dialogue aurait lieu à Addis-Abeba à partir du 15 octobre, et qu'il durerait à peu près 45 jours. Environ 70 représentants des parties congolaises signataires de l'Accord de Lusaka ainsi que des représentants de la société civile et de toutes les provinces de la République démocratique du Congo ont pris part à la réunion préparatoire qui s'est déroulée à Gaborone dans un climat constructif.

La réunion de Gaborone a également permis aux participants de conclure un accord sur des questions clefs comme la libéralisation de la vie politique en République démocratique du Congo; le respect des droits de l'homme; la libération des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre; la liberté de déplacement pour les personnes et les biens à l'échelle du pays; le rétablissement des voies de communication dans le pays et la remise en état de l'infrastructure; la restitution des biens saisis; la protection de la population contre les arrestations arbitraires; la protection des ressources naturelles contre l'exploitation illégale; et le retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka.

Un autre fait nouveau clef survenu en marge des pourparlers préparatoires a été la convocation d'une réunion entre le Président Kabila et les chefs des rebelles, M. Jean-Pierre Bemba, du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et M. Adolphe Onusumba (RCD). Cette réunion était présidée par Sir Ketumile Masire et a semble-t-il contribué à donner un ton positif aux pourparlers de Gaborone.

À l'issue de cette réunion, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, She Okitundu, a déclaré que la guerre dans le pays était finie, opinion partagée par plusieurs, dont M. Bemba, qui a promis de s'engager dans la voie politique. Toutefois, l'annonce que des délégations de l'opposition politique ont été victimes de harcèlement à leur retour à Kinshasa montre qu'il y a encore de nombreux défis à

relever au moment où la date du début du dialogue à Addis-Abeba approche.

Ces dernières semaines, les deux mouvements rebelles ont continué de subir des changements dans leur direction et leurs membres. Le RCD aurait expulsé 17 de ses 51 membres fondateurs, et les deux mouvements qui formaient ensemble le Front de libération du Congo (FLC) – c'est-à-dire le RCD-ML et le MLC – semblent maintenant s'éloigner l'un de l'autre dans des affrontements entre leurs forces respectives dans le district d'Ituri.

Les relations entre la MONUC et les parties congolaises sont restées généralement satisfaisantes. La Mission continue en particulier de bénéficier d'une bonne coopération du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, le personnel de la MONUC a parfois été harcelé par le RCD dans l'est, et la MONUC a signalé ces incidents aux autorités pertinentes à plusieurs reprises.

Pour ce qui est des événements militaires, le désengagement et le redéploiement des forces, conformément au plan de Harare du 6 décembre 2000, sont terminés dans deux des quatre secteurs militaires, et il ne reste que quelques sites à vérifier dans le secteur 1 et le secteur 4. En fait, un total de 88 des 96 nouvelles positions de déploiement ont été vérifiées par la MONUC. Le retard dans l'achèvement de la vérification des sites restants dans la province de l'Équateur – secteur 1 – est dû à la demande du MLC d'y maintenir son administration civile afin de protéger la population contre d'éventuelles représailles des forces gouvernementales. Dans le secteur 4, le RCD a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'occuper les quatre nouvelles positions défensives qui restent, ce qui est considéré comme acceptable en vertu du sous-plan de Harare.

Entre-temps, la MONUC continue d'insister sur la nécessité de démilitariser Kisangani, comme l'exige le Conseil de sécurité dans sa résolution 1304 (2000). Même si le RCD semble disposé à discuter de cette question, aucun progrès concret n'a encore été réalisé à cet égard.

Les parties ont signalé plus de 100 violations présumées du cessez-le-feu, et la MONUC a cherché à enquêter à leur sujet. Dans de nombreux cas, les allégations n'ont pas pu être prouvées. En outre, plusieurs des plaintes du RCD portent sur des attaques présumées contre leurs forces par des groupes armés non

signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Il convient également de signaler que le RCD a refusé à plusieurs reprises d'assurer la sécurité des observateurs militaires sans armes de la MONUC chargés de mener les enquêtes, ce qui empêche, dans certains cas, le déploiement de telles missions.

Entre-temps, en accord avec le RCD, des équipes d'observateurs militaires de la MONUC ont été déployées à Uvira et à Bukavu plus tôt ce mois-ci, et elles ont été chaleureusement accueillies par la population. Une mission de reconnaissance a également eu lieu à Beni le 20 août, et on procède en ce moment même au déploiement d'une équipe de l'ONU dans cette localité.

Le 16 août, un hélicoptère de la MONUC a, au cours d'un vol entre Uvira et Kalemie, essuyé des tirs d'armes de petit calibre qui ont laissé 14 trous. Heureusement – je dirais même presque miraculeusement – il n'y a eu aucune victime et l'hélicoptère a pu atterrir en toute sécurité. Depuis cet incident, la MONUC a pris des mesures de sécurité additionnelles. À ce jour, l'identité de l'agresseur ou des agresseurs n'est pas connue, et la MONUC a demandé au RCD, qui est l'autorité locale dans cette zone, d'enquêter. Mais on sait que, dans cette zone, il y a de nombreux éléments armés du Front pour la défense de la démocratie (FDD) qui agissent.

On établit des centres de coordination à Ilebo, Basankusu, Boende et Manono, et le déploiement d'unités de garde y commencera au début d'octobre. Les membres du Conseil se souviendront que ces dispositions ont été approuvées au titre de la résolution 1355 (2001). Ces centres ont pour but d'améliorer l'appui logistique de la MONUC pour ses opérations à l'intérieur du pays, et surtout d'accroître la capacité d'évacuation médicale.

Les observateurs militaires de la MONUC continuent également de vérifier le retrait des forces namibiennes de la République démocratique du Congo, conformément au calendrier établi par le Gouvernement namibien qui avait annoncé que ses forces seraient retirées d'ici la fin d'août. On a également pris note du retrait des forces armées ougandaises – les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) – de la province de l'Équateur. Cependant, le Gouvernement ougandais a annoncé qu'il entendait maintenir une présence à Buta et à Beni, dans le nord-est et le nord du pays, en attendant que l'on y examine la situation de la sécurité.

À propos des droits de l'homme, de graves violations des droits de l'homme fondamentaux continuent dans tout le pays. Du côté du Gouvernement, les partis politiques de l'opposition se heurtent toujours à de sérieuses restrictions lorsqu'ils cherchent à avoir des activités politiques. Le tribunal militaire continue de juger des cas ordinaires, malgré les déclarations du Gouvernement affirmant l'inverse. Le procès de quelque 80 personnes est maintenant ouvert à Likasi, dans la province du Katanga. Elles sont accusées d'être impliquées dans l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila, mais les groupes de défense des droits de l'homme se sont plaints que les accusés n'ont pas eu accès à des avocats.

Dans le territoire contrôlé par le RCD, au Nord-Kivu, le climat d'insécurité s'est également aggravé, au milieu des mouvements des groupes armés vers le Rwanda. Des arrestations arbitraires et des exécutions extrajudiciaires continuent également dans cette zone. Ce mois-ci, des affrontements fréquents entre les forces du RCD et des groupes armés au Sud-Kivu se sont traduits par des tueries, des pillages et des déplacements de population. Dans le territoire contrôlé par le MLC au nord-ouest du pays, la situation des droits de l'homme se détériorerait aussi.

En général, les organes humanitaires ont accès à moins de la moitié des deux millions de personnes déplacées dans le pays en raison des conditions actuelles de sécurité. L'assistance humanitaire dans le district d'Ituri a été gravement entravée à la suite de l'assassinat de six travailleurs humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en avril. L'accès au Sud-Kivu s'est gravement détérioré ces derniers mois et dans les régions où les organes humanitaires ont eu accès, comme le nord du Katanga, l'état de la population est très mauvais, ce qui suscite des inquiétudes sur les conditions de vie dans les zones actuellement hors de l'atteinte de la communauté humanitaire.

Des informations en provenance de Zongo, ville contrôlée par le MLC dans la province de l'Équateur à la frontière de la République centrafricaine, indiquent que quelque 20 000 réfugiés sont passés en République démocratique du Congo à la suite des récents troubles à Bangui.

Du côté positif, le premier convoi humanitaire escorté par le « bateau de la paix » de la MONUC a quitté Kinshasa le 31 juillet pour Magalo, dans la pro-

vince de l'Équateur. Les péniches transportaient 650 tonnes de fournitures médicales, scolaires et autres secours. Le convoi doit revenir à Kinshasa le 1er septembre avec 1 000 tonnes de maïs à distribuer dans la ville. La MONUC travaille également avec les parties pour mettre sur pied une commission quadripartite sur l'utilisation du fleuve.

La MONUC a lancé environ 35 projets à impact rapide. Jusqu'ici, des projets totalisant quelque 458 000 dollars ont été mis en route dans le pays, à commencer par la réfection des hôpitaux et des centres de santé, la fourniture de matériel médical, le rétablissement de l'électricité, l'assainissement de l'eau et la remise en ordre des écoles.

Au cours d'une visite en République démocratique du Congo ce mois-ci, Mme Carol Bellamy, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a lancé une seconde journée nationale de vaccination contre la poliomyélite dans le sud-ouest du pays. Cette campagne, menée simultanément en Angola, au Gabon et en République du Congo, vise à mettre fin à la transmission du virus de la poliomyélite. Lors de la première journée, en juillet, 9,7 millions de personnes – 84 % de la population cible des enfants de moins de 5 ans – ont été immunisés contre la poliomyélite pour la première fois.

Mme Bellamy a également rencontré le Président Kabila et les dirigeants rebelles qui ont réaffirmé qu'ils s'engagent à ne plus utiliser d'enfants soldats et à faciliter la démobilisation des enfants.

Pour terminer, je voudrais dire que la MONUC continue de planifier et de préparer la troisième phase de son déploiement. Le Secrétaire général compte revenir sur cette question dans son rapport d'octobre au Conseil de sécurité et, à la lumière de la coopération fournie par les parties, il fera, le cas échéant, d'autres propositions pour permettre à la mission d'entamer la phase III de ses opérations.

Nous l'avons déjà dit, les tâches qui attendent la MONUC durant sa troisième phase seront très complexes et difficiles. Les difficultés et les risques liés au désarmement et à la démobilisation des groupes armés, ainsi que les indications initiales de la démarche que le Secrétaire général entend adopter à cet égard, ont été soulignés dans ses deux plus récents rapports, notamment celui du 8 juin (S/2001/572). Lorsqu'elles ont signé l'Accord de Lusaka, les parties se sont engagées à un retrait complet de toutes les forces étrangères de la

République démocratique du Congo et au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement et à la réintégration des groupes armés qui ne sont parties à l'Accord. Mais comme les parties n'ont jusqu'ici pas fourni les informations nécessaires, les mécanismes précis par lesquels les groupes armés doivent être désarmés ne sont pas encore clairs. Le plein appui de toutes les parties sera donc nécessaire pour permettre au Secrétaire général de soumettre au Conseil de sécurité des propositions que le Conseil pourra soutenir.

En dernière analyse, le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) dépendra de la volonté des parties de s'entendre sur un cadre politique clair et réalisable. Lors de sa prochaine visite, le Secrétaire général encouragera les parties à s'avancer résolument dans cette direction, car il est clair qu'il n'y a pas de solution militaire au problème des groupes armés ni d'ailleurs au conflit en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, M. Annabi, de son exposé et d'avoir mentionné, entre autres, Mme Carol Bellamy.

M. Doutriaux (France) : Je crois que cet exposé de M. Annabi aujourd'hui était tout à fait opportun puisque, comme il nous l'a rappelé, le Secrétaire général va se déplacer dans les jours qui viennent dans la région et que, la semaine dernière, il y a eu cette réunion de Gaborone dont il nous a parlé sur le dialogue national.

J'avais quelques petites remarques à faire. La Belgique s'exprimera ensuite au nom de l'Union européenne et je me rallie, d'emblée, à ce que dira la Belgique en notre nom.

Les remarques portent d'une part sur la réunion de Gaborone, sur le dialogue intercongolais, et d'autre part sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), sur la question de Kisangani, sur le déploiement ultérieur de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC), sur les questions humanitaires, sur les prochaines échéances du Conseil.

Sur la réunion de Gaborone du dialogue intercongolais, d'abord, on peut considérer que c'est très important qu'elle ait bien eu lieu. Cette réunion a été un succès. Il y a eu un accord pour une prochaine réunion comme l'a dit M. Annabi à la mi-octobre, à

Addis-Abeba. Rendons hommage au Président Masire et à son équipe. Les Congolais ont su faire preuve de compromis et ont pu tous rappeler leurs efforts en faveur de la réconciliation nationale. Ils ont tous dit qu'ils voulaient ensemble mettre fin à la guerre, préserver l'indépendance, l'unité nationale, restaurer ensemble la démocratie. Je pense que la communauté internationale devrait tirer les conséquences de cette avancée du processus intercongolais et je pense que la communauté internationale devrait les encourager en reprenant la coopération avec la République démocratique du Congo.

Je pense que la communauté internationale devrait les encourager en reprenant l'aide et la coopération avec la République démocratique du Congo. Les développements positifs du processus de paix doivent s'accompagner de progrès aussi dans la vie ordinaire, quotidienne des Congolais, et ils ont besoin de l'aide internationale. Je m'en réfère ici à un excellent article de Brian Atwood qui était l'ancien administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) qui vient de visiter la République démocratique du Congo. Il a écrit un article dans l'*International Herald Tribune* il y a quelques jours, dont le titre est le suivant : « Le Congo fait des progrès et mérite une aide internationale plus importante ». Je pense qu'effectivement, il faudrait que la communauté internationale puisse aider la République démocratique du Congo dans la reprise de son développement économique et social.

Le Secrétaire général va se rendre très prochainement dans la région. Il aura l'occasion d'évoquer un certain nombre de points énumérés déjà par M. Annabi. Il va certainement parler des questions de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation (DDRRR) et des mesures de confiance entre les parties. M. Annabi nous a dit que le processus de paix progressait, le cessez-le-feu était grosso modo respecté, le désengagement progressait, qu'on vient maintenant d'aller au-delà, c'est-à-dire de mettre en œuvre le plan de retrait des forces étrangères comme ceci était exigé par les participants à la réunion de Gaborone par une écrasante majorité d'entre eux. Ils ont demandé le retrait des forces étrangères.

Il faut aussi, sans tarder, comme l'a dit M. Annabi, faire progresser le DDRRR des groupes armés. Un plan est en cours d'élaboration et de finalisation, mais pour ce que plan réussisse, il faut un cadre

et un accord politique, comme l'a dit M. Annabi, entre les principaux pays intéressés, à commencer par la République démocratique du Congo et le Rwanda, sur ce plan de DDRRR. Un accord n'est possible que si se renforce la relation de confiance entre les dirigeants de ces deux pays. Le Secrétaire général avait eu des contacts avec ces deux dirigeants en marge du Sommet de Lusaka. Le Secrétaire général va les revoir à Kinshasa et à Kigali. Il faut que les dirigeants se rapprochent, travaillent ensemble pour faire avancer le processus de DDRRR.

Mais une fois que les parties se seront bien entendues sur ces modalités, sur le cadre politique, la communauté internationale devra apporter son soutien matériel, financier, son aide en nature, pour appuyer les programmes de DDRRR, et également, ensuite, réfléchir et apporter son soutien à la troisième phase du déploiement de la MONUC que M. Annabi vient d'évoquer également, la phase III.

Deuxième question qui a été également évoquée par M. Annabi, celle de la démilitarisation de Kisangani. C'est une question importante, le Conseil de sécurité l'avait dit très nettement : il faut démilitariser Kisangani et ceci incombe au mouvement du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma). La résolution 1304 (2000) était très claire à cet égard : le Rwanda, l'Ouganda ont accepté les termes de cette résolution. Reste à en convaincre le RCD-Goma et à obtenir sa coopération puisque seul ce groupe garde des troupes actuellement dans Kisangani. Je rappelle au Conseil que cette ville a acquis une sorte de valeur de symbole dans le processus de paix. Il faut donc démilitariser Kisangani. La situation actuelle ne peut pas perdurer.

Il ne s'agit pas d'évacuer la ville pour le RCD-GOMA, il s'agit de démilitariser la ville, ceci est bien différent. Cette obligation ne porte pas sur la présence civile du RCD-Goma qui pourrait continuer à administrer la ville dans l'attente du règlement de la crise. Mais en revanche, le RCD-Goma devrait retirer ses forces militaires de la ville de Kisangani.

Autre point, l'importance pour les parties de continuer à coopérer avec la MONUC, ainsi que la question des futurs déploiements de la force, question également évoquée par M. Annabi. M. Annabi nous a parlé de la coopération des parties avec la MONUC. Le Conseil de sécurité ne doit pas accepter que le personnel de l'ONU puisse être soumis à des menaces ou à

des pressions. C'est une question importante qui commande évidemment l'avenir des prochains déploiements de la MONUC. Donc M. Annabi nous a donné des informations utiles, notamment sur les quatre centres de coordination, ainsi que sur la réflexion en vue de la phase III. Nous appelons de nos vœux les futurs déploiements et accroissements des effectifs de la MONUC et notamment son déploiement progressif dans l'est du pays.

Autre question également évoquée par M. Annabi, les questions économiques et humanitaires, les questions de droits de l'homme. Il nous a dit, et c'est vrai, que la situation économique et humanitaire demeure désastreuse, malgré l'action de terrain accomplie, dans des conditions difficiles, par l'ONU et par les organisations non gouvernementales. La réouverture du fleuve, également évoquée, va donner une bouffée d'oxygène au peuple congolais en assurant mieux l'approvisionnement des villes. Il faut que les parties aident la MONUC à rétablir le lien fluvial qui est, évidemment, un lien vital pour tous les Congolais.

Sur les questions des droits de l'homme, il faut que toutes les parties continuent et fassent davantage pour respecter très strictement les droits de l'homme dans tous les secteurs qu'elle contrôle. En liaison avec le Rapporteur spécial, M. Garretón, le Conseil entend rester attentif à cette question. Il ne doit pas y avoir d'impunité, il ne peut pas y avoir de règlement ni de réconciliation si les violations de droits de l'homme ne sont pas punies.

Autre question à laquelle le Conseil s'est attaché : la question du pillage des ressources. Nous avons eu le rapport du Groupe d'experts en avril dernier, et à la suite de la publication de ce rapport, on a pu constater une prise de conscience croissante de la communauté internationale sur la question du pillage, considéré comme l'un des moteurs du conflit, ainsi que l'une des raisons des explications des graves violations des droits de l'homme entraînées par ce pillage. Le Conseil de sécurité entend mettre en œuvre les actions nécessaires pour que l'exploitation illégale des ressources cesse, et nous espérons que les travaux du Groupe d'expert qui doivent être publiés à l'automne indiqueront que des progrès ont été observés dans ce domaine.

Juste un mot sur les prochaines échéances : le Conseil va continuer de suivre attentivement la question de la République démocratique du Congo. Dès la semaine prochaine, nous aurons une rencontre avec

M. Masire, facilitateur du dialogue intercongolais, et puis, ultérieurement, le Conseil a l'intention d'inviter une nouvelle fois, à New York, les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka avec lesquels le Conseil entretient un dialogue suivi. On se souviendra qu'ils ont été invités ici, en février dernier, et que lors de sa mission dans la région en mai, le Conseil a rencontré également tous les membres du comité politique des Accords de Lusaka.

Il y aura également en marge du Sommet des enfants un ensemble d'occasions et de contacts puisque je comprends que la plupart des pays de la région seront représentés au plus haut niveau lors du Sommet extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants du 19 au 20 septembre prochain.

Mais d'ici là, nous souhaitons plein succès au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui se rend dans la région. Nous avons appris que le nouveau Représentant spécial, M. Ngongi, le rejoindra et l'accompagnera dans ses déplacements. Nous saluons sa nomination et son arrivée et nous profitons de cette occasion pour rendre hommage au travail absolument remarquable accompli par M. Morjane. Je le dis il y a quelques jours, avant la fin de ses fonctions à Kinshasa.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie également M. Annabi qui, comme toujours, nous a fait un exposé des plus utiles. La situation concernant la République démocratique du Congo reste de la plus grande importance et le Conseil doit la surveiller de près. Après les avancées faites, au cours de cette année, pour ce qui est du désengagement des parties et du déploiement de la phase II de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la situation reste indécise. Nous continuons de penser que les deux principaux défis en matière de progrès consistent, d'abord, à faire cesser tout appui aux forces négatives qui opèrent dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et, d'autre part, à poursuivre le dialogue intercongolais.

L'issue des démarches récentes effectuées par le Conseil auprès des Présidents Kabila et Kagame montre une absence de volonté politique de progresser à partir de la situation actuelle. Elle montre également l'absence de dialogue entre les deux chefs d'État. C'est regrettable car des progrès importants sont nécessaires, notamment pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la

réinstallation des factions armées dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Il ne peut venir que d'une détermination politique commune de la part des Gouvernements de République démocratique du Congo et du Rwanda.

Bien que le Président Kagame n'ait pas encore rencontré de représentants, le Président Kabila rejette toutes les allégations selon lesquelles son gouvernement appuierait des forces négatives qui opèrent dans l'est. Cette question revêt une importance déterminante. Il va sans dire qu'il ne sert pas à grand chose de parler de désarmement, de démobilisation, de retour, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés si l'armement a lieu en même temps. Nous encourageons le Secrétaire général et les États membres qui ont des missions diplomatiques dans la région de continuer à consulter les parties sur cette question. Il est vital de redynamiser le dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Je voudrais, à cet égard, préciser que mon gouvernement envisage une contribution financière volontaire aux activités de désarmement, de démobilisation, de retour, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés en République démocratique du Congo. Nous désirerions toutefois obtenir davantage de renseignements avant de prendre une décision définitive.

Des informations contradictoires ont circulé au sujet de la réunion préparatoire au dialogue intercongolais qui s'est déroulée à Gaborone la semaine dernière. C'est en soi un signe positif qu'une première réunion préparatoire ait été maintenant tenue. Nous croyons comprendre que les parties à la réunion étaient sur le point d'arriver à un accord pour la libération de tous les prisonniers politiques et prisonniers de guerre, et pour la restitution des terres et biens saisis. On espère que la réunion qui doit se dérouler à Addis-Abeba ouvrira pleinement la voie au début du dialogue. Nous encourageons le facilitateur, Sir Ketumile Masire et son équipe à poursuivre leurs efforts pour faciliter un démarrage urgent des aspects les plus importants du dialogue.

La Norvège est profondément préoccupée de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Je voudrais indiquer que nous sommes particulièrement inquiets de la situation des nombreux enfants vulnérables.

Par ailleurs, et pour terminer, la Norvège a été très inquiète d'apprendre que des hommes armés non

identifiés avaient ouvert le feu sur un hélicoptère de l'ONU dans la région orientale de la République démocratique du Congo. C'est la deuxième fois qu'un hélicoptère de l'ONU a été la cible de tirs depuis le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il serait très intéressant d'obtenir prochainement une mise au point sur les progrès de l'enquête de l'ONU sur cet incident, suite à ce que nous avons entendu dire par le Sous-Secrétaire général, M. Annabi. Des actions violentes contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ne peuvent en aucune circonstance être tolérées.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique d'information sur la République démocratique du Congo au lendemain de la rencontre de Gaborone. Permettez-moi aussi de remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi pour son exposé.

Nous avons toujours dit que le rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo dépendront également du succès du dialogue intercongolais. Aujourd'hui, ma délégation se félicite de la tenue et des résultats très encourageants de la réunion de Gaborone qui a décidé d'un lieu et d'une date pour la tenue du dialogue intercongolais tant attendu mais aussi si indispensable pour le processus de Lusaka. Nous nous joignons à ceux qui disent que la réunion de Gaborone a redonné vie aux accords de paix de Lusaka.

Nous avons également noté avec satisfaction au-delà de la date, du lieu et des règles de procédures du dialogue intercongolais, que Gaborone a aussi permis de prendre des décisions importantes concernant d'autres problèmes qui empêchent de résoudre politiquement le très complexe conflit congolais. C'est le lieu pour ma délégation de saluer le facilitateur Ketumile Masire qui a réussi à organiser ce qui paraissait de plus en plus impossible. Nos salutations s'adressent également à tous les participants de la rencontre de Gaborone.

Le succès de Gaborone ne doit pas nous faire oublier qu'on est encore loin du point où le processus de paix en République démocratique du Congo serait irréversible. C'est la raison pour laquelle ma délégation ne cesse de demander le lancement de la troisième phase du déploiement de la Mission des Nations Unies en

République démocratique du Congo. Lancement qui ne devrait pas être retardé par notre Conseil.

Concernant les questions du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, du rapatriement ou de la réinstallation des groupes armés, nous sommes d'avis avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan que sur ce point, la détermination constante de notre Conseil sera cruciale. Nous fondons beaucoup d'espoirs sur cette question à l'occasion de sa prochaine visite dans la région.

Aujourd'hui, il est impérieux de démontrer la crédibilité et l'engagement du Conseil en République démocratique du Congo. De même que les parties devraient se plier aux exigences du Conseil. Nous estimons également que le Conseil devrait continuer à encourager la poursuite d'un dialogue confiant entre les dirigeants de la région afin de trouver une solution définitive et acceptable sur la question des groupes armés.

Pour terminer, ma délégation lance un appel aux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue, de compromis, de responsabilité et de bonne foi afin que le rendez-vous d'Addis-Abeba du 15 octobre prochain soit un véritable succès permettant ainsi la mise en oeuvre de l'autre volet de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous remercions également M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général chargé du Département des opérations de maintien de la paix, pour son exposé exhaustif de ce matin.

La réunion d'aujourd'hui se tient à un stade crucial du processus de paix. C'est une occasion pour nous et pour les autres États participants d'évaluer la situation ensemble, et de rechercher les moyens d'appuyer et d'accélérer le retour à la normale, à la paix et à la réconciliation en République démocratique du Congo.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction de la nomination de M. Amos Namanga Ngongi au poste de nouveau Représentant du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Nous voudrions l'assurer de notre plein appui dans la tâche difficile qui l'attend.

Nous notons le résultat positif de la réunion préparatoire au dialogue intercongolais qui s'est déroulée à Gaborone du 20 au 24 août. Nous nous félicitons de la décision des participants à la réunion préparatoire de

se réunir de nouveau à Addis-Abeba en octobre 2001. Un pas important dans la bonne direction a été fait en réunissant pour la première fois depuis que la guerre a éclaté, il y a trois ans, les représentants du Gouvernement, les mouvements rebelles, les partis d'opposition et plusieurs groupes appartenant à la société civile. Nous nous félicitons de l'approche libre et conciliatrice adoptée par toutes les parties signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. C'est une démonstration manifeste de la volonté de paix et de réconciliation du peuple congolais dans son ensemble. Nous les en félicitons et les encourageons à poursuivre leurs efforts.

Ma délégation voudrait dire sa reconnaissance à Sir Ketumile Masire, facilitateur du dialogue intercongolais, pour les efforts soutenus qu'il a déployés en vue d'organiser la réunion préparatoire. Il est maintenant vital que le Conseil encourage le facilitateur et le peuple congolais à maintenir l'élan actuel pour la prochaine étape du dialogue lui-même. Maurice a depuis longtemps souligné l'importance de maintenir un dialogue ouvert, devant inclure la société civile et les femmes congolaises. Nous espérons que la représentativité et l'ouverture à tous seront maintenues.

Pendant que la préparation du dialogue intercongolais continue, nous ne devrions pas perdre de vue les autres aspects importants du processus de paix. Ma délégation considère que le Conseil devra maintenant traiter à titre prioritaire les questions ci-après.

En premier lieu, les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka devraient maintenant être exhortées à mettre, activement et d'urgence, la touche finale à leur plan d'ensemble pour le retrait des forces étrangères, et pour le programme de désarmement, de démobilisation, de retour, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés.

En deuxième lieu, le processus de désarmement, de démobilisation, de retour, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés doit se poursuivre sans plus attendre. Le Conseil doit aussi accorder l'attention qui lui est due à la question du redressement économique qui doit accompagner le processus de désarmement, de démobilisation, de retour, de rapatriement et de réinstallation des groupes armés. Bien que nous reconnaissons que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aient été rendus sensibles à l'idée de jouer un rôle important dans le redressement économique du pays, ce serait peut-être un pas positif en avant si une conférence d'annonce de contributions de

donateurs bilatéraux et multilatéraux pouvait se tenir dans un futur proche.

En troisième lieu, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) va avoir besoin de personnel supplémentaire pour la tâche importante qu'elle sera appelée à entreprendre pendant la troisième phase. Ma délégation a la conviction que la prochaine phase devra être traitée avec tout le sérieux qu'elle mérite, en particulier la question des effectifs de la MONUC, dont nous soulignons encore une fois qu'ils devraient être compatibles avec la tâche qui l'attend.

La cessation complète de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo est un objectif que le Conseil devrait poursuivre avec énergie. Nous comprenons que le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo est en ce moment dans la région. Nous engageons toutes les parties concernées à apporter toute coopération au Groupe. Nous voudrions souligner que les ressources naturelles de la République démocratique du Congo n'appartiennent qu'au peuple du Congo. Nous condamnons toute exploitation illégale, notamment par des éléments extérieurs. C'est dans cet esprit que ma délégation attend le rapport du Groupe d'experts.

En dépit des progrès réalisés dans le processus de paix, nous n'en sommes pas encore à une situation irréversible. Nous encourageons toutes les parties à l'Accord de Lusaka à s'engager à mettre pleinement en œuvre l'accord et à s'abstenir de tout acte qui pourrait faire dérailler ce processus. Ma délégation est particulièrement préoccupée par les événements récents et les faits portés à notre attention à savoir des coups de feu essuyés par l'hélicoptère de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) au début du mois, heureusement sans faire de victimes. Nous condamnons cet acte et demandons à toutes les parties, signataires ou non signataires de l'Accord de Lusaka, de coopérer pleinement avec la MONUC.

Le statu quo à Kisangani doit être dénoncé, sans équivoque. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) ne peut pas continuer à braver les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la démilitarisation de Kisangani. La communauté internationale doit continuer à exercer toutes les pressions

possibles sur le RCD-Goma pour qu'il respecte les résolutions du Conseil de sécurité.

Les activités des groupes armés à l'est du pays sont également une source de grave préoccupation. Tout appui destiné à ces groupes armés doit immédiatement prendre fin.

Selon certains rapports, le Front pour la libération du Congo (FLC) de M. Bemba ne s'est pas retiré de la province de l'Équateur comme on l'envisageait. Nous leur demandons d'honorer leur engagement antérieur et de retirer leurs forces le plus tôt possible.

Le dialogue entre les dirigeants de la région, en particulier ceux de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi montre des signes de ralentissement si ce n'est de disparition. Nous estimons important que les dirigeants de la région communiquent entre eux pour instaurer un climat de confiance. La communauté internationale devrait encourager les dirigeants à entreprendre un dialogue le plus souvent possible. À cet égard, ma délégation propose que le Secrétaire général qui se rendra sous peu dans la région, favorise des réunions plus fréquentes entre ces dirigeants.

Enfin, ma délégation renouvelle son appel en faveur du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire sur toute l'étendue du territoire congolais. Nous demandons également aux organismes à vocation humanitaire de venir en aide à ceux qui se trouvent dans le besoin dans le pays.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé cette séance d'information sur la République démocratique du Congo. Cette séance est la suite logique du dernier examen global auquel nous avons procédé en juillet et elle permet d'évaluer les progrès accomplis depuis en ce qui concerne tous les aspects du processus de paix en République démocratique du Congo. À cet égard, nous remercions M. Annabi de son exposé très complet sur les événements dans le processus de paix. Il a traité de tous les aspects de la situation en République démocratique du Congo.

La Jamaïque se félicite de l'évolution positive du dialogue intercongolais et de la première série de pourparlers prévue en octobre à Addis-Abeba. À présent que la date et le lieu du dialogue ont été fixés, nous encourageons toutes les parties à coopérer pleinement avec le facilitateur afin que l'avenir politique de la Ré-

publique démocratique du Congo puisse être déterminé. Nous savons bien que le dialogue national, en particulier dans le contexte de la République démocratique du Congo, est loin d'être une tâche aisée. À cet égard, l'esprit de compromis et d'union doivent régner lors des débats si l'on veut parvenir à un résultat positif.

Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement de la République démocratique du Congo ait accepté d'entamer le dialogue vers la réconciliation nationale avant le retrait des groupes armés. Nous sommes heureux en particulier que le Président Kabila, M. Bemba et les chefs du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) se soient rencontrés en marge de la réunion de Gaborone. Leurs déclarations ultérieures sont certes encourageantes.

Certes, la réconciliation des signataires et des parties au conflit est nécessaire mais il faut reconnaître que la société civile, en particulier les femmes, doivent jouer un rôle clé dans le dialogue. Nous attendons avec intérêt d'entendre Sir Ketumile Masire lorsqu'il viendra au Conseil. J'aimerais que M. Annabi nous dise si l'appel en faveur d'une augmentation du nombre de femmes participant à la réunion préparatoire a reçu une réponse positive.

L'annonce de la démobilisation et du désengagement imminents des groupes armés est également notée. Notre délégation encourage tous les groupes armés à coopérer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour préparer et mettre en oeuvre les plans de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation (DDRRR) et cesse toute coopération avec les forces négatives. Le DDRRR des groupes armés reste crucial pour que le processus de paix en République démocratique du Congo puisse être durable. Nous prenons note des plans récents du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour prendre des mesures préliminaires et nous encourageons tous les groupes à coopérer.

Ma délégation félicite la Namibie d'avoir honoré son engagement de retirer toutes ses troupes de la République démocratique du Congo d'ici la fin d'août. Nous félicitons l'Ouganda d'avoir poursuivi son retrait.

Nous restons cependant préoccupés par les rapports regrettables sur le recrutement d'enfants soldats et exigeons que les groupes armés cessent ces pratiques. La situation humanitaire, en particulier dans l'est

du pays, reste inquiétante. Les statistiques indiquent que le nombre de personnes déplacées est en forte augmentation et que l'intervention humanitaire ne suffit en rien aux besoins humanitaires. Il est certes louable que des améliorations aient eu lieu mais le fait est qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous demandons aux groupes armés de coopérer pleinement avec les agents humanitaires pour qu'ils aient accès aux populations dans le besoin.

Ma délégation est également fort préoccupée par les rapports incessants faisant état d'abus flagrants des droits de l'homme et de violations du droit humanitaire international dans de nombreuses régions de la République démocratique du Congo, y compris des régions contrôlées par le gouvernement. Comme l'indiquent ces rapports, les auteurs de ces abus se soucient peu de la population civile et empêchent même l'aide d'être distribuée pour alléger la souffrance du peuple. Cette situation est déplorable et ne saurait être tolérée.

Comme l'a indiqué M. Annabi, les procès militaires se poursuivent et les droits des accusés ne sont pas préservés. Je dois rappeler à toutes les parties concernées qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice.

Nous partageons les préoccupations déjà exprimées par d'autres orateurs quant au manque de progrès dans la démilitarisation de Kisangani et, encore une fois, nous exhortons le RCD à coopérer avec la MONUC. Certains signes indiquent que le RCD commence à coopérer mais ont est encore loin d'un niveau satisfaisant. Nous demandons également au RCD de mener une enquête rapide sur les coups de feu qu'a essuyés l'hélicoptère de la MONUC et de garantir la sécurité du personnel de la MONUC dans les régions contrôlées par le RCD.

Enfin, ma délégation souligne qu'il est impossible de remédier à la situation en République démocratique du Congo sans tenir compte du contexte régional. C'est pourquoi nous préconisons encore l'organisation d'une conférence des pays de la région des Grands Lacs. Cela nous paraît indispensable à une paix durable dans la région. Nous espérons que l'esprit d'union qui commence à se manifester dans le dialogue intercongolais se traduira au plan régional et assurera ainsi la paix et le développement durable dans toute la région des Grands Lacs.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous joignons aux paroles de remerciement adressées au Sous-Secrétaire général, M. Hedi

Annabi pour son exposé à la fois important et très instructif. Dans l'ensemble, la Fédération de Russie est satisfaite des progrès réalisés dans l'accord de paix sur le conflit en République démocratique du Congo. Aussi fragiles qu'y soient les progrès, la situation y est bien meilleure qu'il y a encore quelques mois.

Nous prenons note du processus de désengagement des forces qui, sous le contrôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), est désormais pratiquement achevé. Certaines des forces étrangères ont déjà quitté la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de l'intention déclarée des dirigeants namibiens de terminer le retrait de leur contingent de la République démocratique du Congo d'ici au 30 août, et de l'intensification du dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et ceux des États voisins sur la question de la garantie de la sécurité mutuelle. La Russie appuie ce processus et souhaite qu'il réussisse pleinement.

Nous estimons que la réunion préparatoire de Gaborone en vue du dialogue intercongolais constitue un événement marquant; elle a arrêté un ordre du jour et la date du début du travail de fond. La Russie se félicite des efforts de toutes les parties qui ont pris part aux préparatifs de cette réunion, notamment le facilitateur du dialogue intercongolais, le Président Masire. Nous saluons également le début de négociations directes entre le Président de la République démocratique du Congo et les dirigeants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et le Front de libération du Congo, ainsi que les déclarations qu'ils ont faites, qui attestent leur intention de quitter définitivement la voie de la guerre et de se lancer sur celle du dialogue et de la réconciliation nationale. Nous comptons que ces déclarations se traduiront bientôt par des mesures concrètes permettant de faire avancer le processus de paix. Pour sa part, la Russie a l'intention de faire le maximum pour veiller à ce qu'ils bénéficient du soutien de la communauté internationale.

Nous croyons qu'il est de la plus grande importance que les dirigeants du RCD se conforment à la demande de démilitarisation de Kisangani, comme le prévoient les résolutions 1304 (2000) et 1355 (2001) du Conseil de sécurité. Ce n'est pas une fin en soi; cette tâche est dictée par l'objectif plus ambitieux de la mise en œuvre d'un concept global relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo. Nous espérons que,

l'ayant compris, les dirigeants du RCD amélioreront radicalement leurs relations avec la MONUC.

Il nous semble évident que, dans la mesure où le dialogue intercongolais et le dialogue régional avanceront vers un règlement politique du conflit en République démocratique du Congo, il faudra s'attacher de plus en plus à la question du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et du rapatriement ou de la réinstallation des membres des groupes armés étrangers énumérés dans l'annexe de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Nous confirmons notre position qui veut que ce processus soit volontaire et bénéficie de l'appui de toutes les parties au conflit. Nous sommes d'avis que ces conditions sont indispensables à la participation concrète de l'ONU aux mesures de soutien à ce processus. D'un point de vue conceptuel, il nous paraît rationnel d'accorder une place très prioritaire au renforcement de la confiance dans les provinces de l'est où les activités des groupes armés s'intensifient. Ma délégation est prête à examiner avec soin les recommandations pertinentes du Secrétariat en la matière.

À plus long terme, nous lions les perspectives de règlement de ce problème au contexte global de la démocratisation de la vie politique et de la normalisation des relations interethniques dans tous les pays de la région des Grands Lacs.

Nous trouvons inquiétantes les informations extrêmement affligeantes sur la situation humanitaire et des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Nous demandons à toutes les parties de prendre les mesures indispensables pour y remédier et pour coopérer avec le personnel humanitaire international afin d'en garantir l'accès à ceux qui ont besoin d'assistance.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé aujourd'hui cette réunion d'information publique sur la République démocratique du Congo. Comme d'autres, je voudrais également remercier M. Annabi de son exposé complet et utile, et par son intermédiaire, je remercie aussi le personnel du Secrétariat et le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de leur oeuvre de paix et de réconciliation en République démocratique du Congo. Et au nom de ma délégation, je m'associe également à ceux qui forment des voeux de

succès pour la prochaine visite du Secrétaire général dans la région.

Comme l'a dit M. Annabi, l'exposé d'aujourd'hui est encourageant à certains égards importants, mais il provoque également un sentiment de frustration face à la lenteur des progrès dans certains domaines. Quand la mission du Conseil est rentrée de la République démocratique du Congo à la fin de mai, nous étions plutôt optimistes quant aux perspectives de paix dans ce pays. Lors du dernier débat public sur cette question le 24 juillet, nous avons exprimé notre préoccupation face à la lenteur des progrès et nous avons rappelé que la prospérité et la sécurité futures de la région dépendaient du respect de leurs obligations par les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Aujourd'hui, trois mois après la mission du Conseil de sécurité, et un mois après notre dernier débat sur cette question, il s'avère qu'il faut s'appuyer sur les véritables progrès que l'on nous a rapportés ce matin pour relancer le processus.

Je voudrais insister brièvement sur quelques points qui inquiètent ma délégation. Nous déplorons l'absence, à ce jour, du cadre politique nécessaire au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et au rapatriement ou à la réinstallation des groupes armés. Si les signataires eux-mêmes ne font pas montre d'une volonté politique, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent pas faire grand-chose. Nous encourageons les autorités de Kinshasa et de Kigali à collaborer pour faire avancer ce processus.

Ma délégation se félicite d'apprendre que le Président Kabila a invité la MONUC à inspecter les camps où seraient cantonnés plusieurs milliers de combattants, et nous l'encourageons vivement à y donner accès à la MONUC le plus tôt possible.

Il est temps aussi que les parties proposent des plans pour le retrait discipliné de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Il est en outre essentiel, comme cela a été souligné ce matin, que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) se conforme aux exigences du Conseil de sécurité sur la démilitarisation de Kisangani. Il faut que cesse l'appui, d'où qu'il vienne, accordé aux activités des groupes armés.

Les malheurs et les souffrances des habitants de la République démocratique du Congo sont profondément choquants et alarmants. Nous adjurons la com-

munauté internationale de réagir avec générosité à leur détresse. L'Irlande s'inquiète aussi vivement des violations des droits de l'homme, et invite toutes les parties à respecter pleinement les droits de la personne, à observer les dispositions du droit humanitaire international et à donner un accès sûr aux populations dans le besoin. L'abus des ressources de la République démocratique du Congo, résultat du conflit qui contribue aux malheurs de la population, doit cesser immédiatement.

Ma délégation se félicite du succès de la réunion préparatoire du dialogue intercongolais et salue chaleureusement les efforts du facilitateur, Sir Ketumile Masire, ainsi que l'esprit constructif dont ont fait montre toutes les délégations. Le succès du dialogue est essentiel à la paix et à la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo et de toute la région. Nous attendons avec intérêt la session de fond du dialogue qui commencera le 15 octobre, ainsi que la mise en place d'un gouvernement viable et démocratique en République démocratique du Congo.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Annabi pour son exposé. La délégation chinoise est heureuse de voir que, grâce aux efforts vigoureux du facilitateur, Sir Ketumile Masire, la réunion préparatoire du dialogue intercongolais s'est tenue avec succès à Gaborone du 20 au 24 août, et qu'elle a eu des résultats positifs. Cette réunion a été très importante.

Le communiqué final publié à l'issue de la réunion a montré qu'il existait un large consensus sur la date, le lieu et l'envergure des thèmes de discussion du dialogue intercongolais. Cette réunion a jeté les bases du processus de paix et il aura aussi une incidence positive sur la situation dans la région des Grands Lacs. Nous estimons que nous devons ce succès à l'effort commun entrepris par les représentants de toutes les parties en République démocratique du Congo. Nous félicitons toutes les parties congolaises de leur volonté de défendre les intérêts de leur peuple, de laisser de côté leurs divergences afin de trouver un terrain d'entente. Il faut cependant reconnaître que ce n'est qu'un début. La tâche qui reste à accomplir est redoutable. C'est un défi non seulement pour le peuple de la République démocratique du Congo mais également pour les pays de la région des Grands Lacs et la communauté internationale dans son ensemble.

La délégation chinoise estime que toutes les parties de la République démocratique du Congo doivent

continuer de garder à l'esprit l'intérêt général de leur nation. Le pays doit continuer de s'engager dans un effort commun pour trouver la voie de la réconciliation nationale, ce dans l'intérêt même du peuple afin que l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégralité territoriale puissent être préservées et que la paix et le développement soient réalisés le plus vite possible.

Nous sommes convaincus que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) doit respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et accélérer le processus de démilitarisation de Kisangani. Nous demandons aussi le retrait immédiat, intégral et inconditionnel des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, la cessation de toute assistance aux groupes armés et l'arrêt de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo afin que la paix, la stabilité et le développement puissent s'établir dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité, pour sa part, doit poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Nous espérons que la communauté internationale honorera les engagements qu'elle a pris en fournissant à la République démocratique du Congo l'aide économique dont elle a besoin de façon urgente. Cela sera important pour la paix et la stabilité de ce pays ainsi que pour le processus de paix lui-même. Le déploiement rapide et ordonné de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est en soi une garantie de progrès continu dans le processus de paix en République démocratique du Congo.

La deuxième phase du déploiement de la MONUC doit être menée à terme le plus rapidement possible. À cet égard, nous demandons à toutes les parties en République démocratique du Congo de coopérer pleinement avec la MONUC, et de créer les conditions nécessaires à son déploiement ordonné et à la réalisation de son mandat. Nous espérons que le Secrétaire général présentera dès que possible des recommandations sur la troisième phase du déploiement de la MONUC. En même temps, nous suggérons que le Conseil commence à se saisir de la question de la troisième phase du déploiement.

Enfin, la délégation chinoise félicite vivement Sir Ketumile Masire des efforts inlassables qu'il a dé-

ployés pour le processus de paix en République démocratique du Congo.

M. Amin (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation a beaucoup apprécié l'exposé de M. Hédi Annabi, qui nous a donné la toile de fond de nos débats de ce matin.

Des faits importants se sont produits depuis la dernière réunion que le Conseil a tenue sur ce sujet le 24 juillet, avec la participation de Monsieur l'Ambassadeur Morjane. La note la plus importante et la plus positive est venue de Gaborone. Ma délégation rend hommage à Sir Ketumile Masire qui a si bien dirigé la réunion préparatoire au dialogue intercongolais de réconciliation nationale. Il a permis d'obtenir un accord important sur les questions liées au dialogue; ce progrès renforce également le processus de paix de manière générale.

Nous avons relevé l'optimisme manifesté par le Ministre des affaires étrangères, M. Leonard She Okitundu; nous voudrions, nous aussi, assister à une fin réelle et véritable des hostilités en République démocratique du Congo. Nous avons aussi noté la déclaration faite par le dirigeant du Rassemblement pour la démocratie (RCD), M. Ruberwa, proclamant que les canons se sont tus et qu'aucune des parties ne reprendrait les armes. Cette philosophie doit être entendue dans l'ensemble du Congo et de la région des Grands Lacs. Cet optimisme, qui pourrait sembler exubérant à l'heure actuelle, doit devenir une réalité.

Nous avons également relevé, bien entendu, les exigences des mouvements rebelles quant au désarmement des forces dites négatives. Ceci constitue également une exigence de la part du Conseil de sécurité. C'est également une clause importante de l'Accord de Lusaka. Cette exigence doit être satisfaite sans plus tarder. L'Accord de Lusaka ne prévoit pas de contrepartie pas plus que les résolutions du Conseil. Toutefois, il y a un ordre à suivre. À notre dernière réunion, le Bangladesh s'est joint à d'autres membres du Conseil pour rappeler à la République démocratique du Congo son obligation de se retirer de Kisangani et de ses environs conformément à la résolution 1304 (2000). Nous avons également demandé une coopération semblable de la part du Front de libération du Congo et du Mouvement pour la libération du Congo (FLC/MLC). Nous nous joignons aux autres membres du Conseil pour réitérer de nouveau ces demandes aujourd'hui.

Nous notons avec satisfaction que la conférence préparatoire a convenu de débiter le dialogue intercongolais le 15 octobre à Addis-Abeba. Il est indispensable que l'élan créé à Gaborone soit maintenu à Addis-Abeba. L'intervalle d'un mois et demi qui y mène devrait être pleinement utilisé par les parties congolaises. Il incombera à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité collective en accordant toute l'aide et tout le soutien possibles à ce dialogue.

À notre dernière réunion sur ce sujet, nous avons souligné que le dialogue devait être ouvert, représentatif, inclusif, et exempt de toute ingérence extérieure. Le Bangladesh avait également souligné la nécessité de prévoir la pleine participation de la société civile congolaise. À cet égard, je voudrais rappeler le message envoyé au Conseil par Sir Ketumile Masire quant à la représentation des femmes au dialogue intercongolais. Le Conseil a réagi de manière positive à sa lettre, lui indiquant que nous partagions ses inquiétudes et ses vues sur cette question. Nous engageons le Gouvernement et les autres parties congolaises à accorder une attention précise à cette question à l'occasion de la préparation du dialogue.

Nous avons toujours souligné que ce dialogue devait être assumé par le peuple de la République démocratique du Congo. À cet égard, il est encourageant de noter l'allocation – que nous avons apprise par voie de presse – par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, d'un million de dollars au fonds pour le dialogue, ainsi que des engagements des parties armées en opposition. Il y a là un geste positif, qui mérite d'être complété; et la communauté internationale doit maintenir son appui.

Nous attendons certes avec impatience l'exposé plus approfondi que Sir Ketumile Masire lui-même fera lorsque le Conseil organisera une réunion avec lui la semaine prochaine, peut-être le 5 septembre. Il est encourageant de noter que toutes les parties au conflit qui s'étaient réunies à Gaborone ont demandé le retrait immédiat des forces étrangères de la République démocratique du Congo. Leur appel à la libération des prisonniers politiques devrait recevoir l'attention prioritaire du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Un autre signe positif émanant de la région a pris la forme du soutien accordé au Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles. Nous

nous félicitons de l'esprit de coopération manifesté à l'égard du Groupe d'experts par les dirigeants de la région.

En ce qui concerne la mission l'Organisation des Nations Unies, nous avons noté les progrès enregistrés dans le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), comme nous l'a dit le Sous-secrétaire général. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'importance numérique de la MONUC ne répond pas aux exigences de la situation. Le Secrétaire général, dans son septième rapport, avait dit qu'à ce stade-là il ne demandait pas que l'on augmente les effectifs de la MONUC au-delà des effectifs autorisés. Lors de l'étape nouvelle – qui sera fixée bientôt, nous l'espérons, à mesure qu'avanceront le dégageant et le retrait – nous devons envisager l'élargissement de la MONUC. Nous sommes tout à fait d'accord avec la France sur ce point.

Le succès de la réunion préparatoire au dialogue intercongolais ouvre la voie à la réalisation de progrès dans ces domaines. Il est temps que l'ONU se prépare à ce qu'elle devra faire en République démocratique du Congo. Nous avons toujours soutenu que le Conseil doit s'engager clairement à envisager d'élargir la MONUC, afin que la mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, de même que les tâches additionnelles qu'elle devrait assumer. Il est essentiel, sur le plan concret, que le Conseil fasse preuve d'une présence, d'une détermination et d'un engagement crédibles en République démocratique du Congo. Nous ne devons accepter aucun prétexte pour justifier les retards dans le retrait des forces étrangères ou de leur retour, car cela détruirait le processus de paix.

Enfin, la visite de Mme Carol Bellamy en République démocratique du Congo était une initiative opportune et appropriée. Cette visite a permis de mettre en lumière des besoins humanitaires pressants. En République démocratique du Congo, les enfants sont parmi les plus touchés par le conflit prolongé. Lorsque nous parlons du Congo, nous parlons des 16 millions de personnes touchées par la guerre, et ce sont les enfants qui souffrent le plus. Selon une estimation du Comité international de secours, 2,5 millions de personnes ont été tuées en quelque trois années de guerre en République démocratique du Congo. Le Secrétaire général a écrit dans son huitième rapport que « L'impact disproportionné de la guerre sur les jeunes

enfants était l'une des constatations les plus troublantes de ces études » (*S/2001/572, par. 61*).

Le Secrétaire général indique que, dans deux des districts étudiés, Moba et Kalemie, on estime que 75 % des enfants nés pendant la guerre sont morts ou mourront avant leur deuxième anniversaire. Pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la mission en République démocratique du Congo, dans la situation actuelle et dans le Congo d'après le conflit, sera une entreprise de grande envergure. Nous espérons que cette organisation mobilise actuellement ses ressources pour faire face à cette énorme tâche.

Tandis que l'ONU demeure attachée à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, il incombe aux parties congolaises, y compris les groupes armés, qu'ils soient ou non signataires de l'Accord, de faire preuve de respect à l'égard de l'ONU et de son personnel. Nous condamnons avec la plus grande vigueur les attaques contre un hélicoptère de la MONUC près d'Uvira. Nous demandons que l'on procède d'urgence à une enquête à ce sujet, et que l'on cesse de harceler le personnel de la MONUC. Les dirigeants du RCD doivent mettre fin à ces actes et collaborer avec la mission de l'ONU.

Enfin, nous attachons une grande importance au rôle du Secrétaire général. Le Secrétaire général bénéficie de tout notre appui pour sa visite prochaine dans la région. Nous sommes convaincus que sa visite donnera un nouvel élan au processus de paix et aux préparatifs d'une réunion éventuelle de haut niveau qui aurait lieu au début d'octobre, au moment où nous débattions de la prochaine phase de la MONUC.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé utile sur l'évolution de la situation. Nous rendons hommage à Sir Ketumile Masire et à son équipe pour le succès de la réunion préparatoire, et nous exprimons l'espoir que toutes les parties poursuivront cette démarche constructive lors du dialogue intercongolais qui se tiendra à Addis-Abeba en octobre. Le lieu choisi – Addis-Abeba – est symbolique bien sûr, car c'est la ville où siègent l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'organisation qui lui succède, l'Union africaine. Nous souhaitons réaffirmer l'importance de la tenue d'un dialogue ouvert, représentatif et inclusif entre les parties lors de cet événement très important.

Le retrait des troupes ougandaises et namibiennes représente un pas en avant. Tous les pas en avant suscitent la confiance et donnent un nouvel élan à l'ensemble du processus de paix. Toutefois, d'après l'exposé de M. Annabi, le désengagement militaire ne se déroule pas très bien. Même si les pays qui ont pris part au conflit ont officiellement désengagé leurs forces, certains renseignements indiquent qu'ils continuent à agir par l'entremise de rebelles et de milices. Nous devons continuer de faire pression sur ceux qui sapent le processus de désengagement. Nous voudrions également souligner qu'il faut donner à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) les moyens de s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 1291 (2000). En outre, les parties au conflit ont la responsabilité de rendre les zones qu'elles contrôlent accessibles et sûres pour permettre à la MONUC d'accomplir son travail. Les renseignements selon lesquels un autre hélicoptère de l'ONU a récemment essuyé des tirs n'ont rien d'encourageants.

Le Conseil doit également continuer de suivre de près le processus de paix et décourager tout retour en arrière. Toutes les parties doivent se rendre compte qu'elles font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la communauté internationale. Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire en République démocratique du Congo et nous demandons instamment que l'on allège sans tarder les souffrances des victimes civiles. Les statistiques montrent que deux millions de Congolais sont morts depuis le début du conflit actuel en 1998, et qu'un nombre beaucoup plus élevé de personnes ont besoin de nourriture et de soins médicaux. Nous prions les organismes humanitaires d'intensifier leurs efforts pour venir en aide à ces personnes, et nous demandons une fois de plus aux parties de permettre aux travailleurs humanitaires d'avoir accès en toute sécurité aux personnes dans le besoin.

Enfin, nous souhaitons assurer le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Amos Namanga Ngongi, de notre appui au moment où il s'apprête à entrer en fonctions.

Mme Achouri (Tunisie) : À l'instar de tous les orateurs qui m'ont précédée, je voudrais également remercier M. Hédi Annabi pour l'excellent exposé qu'il nous a présenté, exposé riche en informations et porteur de bonnes nouvelles sur la situation en République démocratique du Congo. C'est un exposé qui a porté

essentiellement sur les récents événements – très importants d'ailleurs – survenus depuis notre réunion du 24 juillet 2001.

Il s'agit notamment et en particulier de la décision issue de la réunion préparatoire du dialogue intercongolais, d'entamer ce dialogue le 15 octobre prochain, à Addis-Abeba. Cet accord semble annoncer un tournant décisif dans le processus de paix en République démocratique du Congo et présage d'un dénouement heureux du conflit dans ce pays. Aussi, toutes les parties sont-elles appelées à prendre des mesures concrètes pour assurer que ce dialogue aboutisse à sa finalité ultime, à savoir la réalisation d'une paix durable et d'une véritable réconciliation nationale. Le Conseil de sécurité doit appuyer cette entreprise et encourager les parties à entamer le dialogue dans le même esprit qui a prévalu à Gaborone, et c'était d'ailleurs la recommandation qu'a faite le Secrétaire général quand il a réagi devant la presse, par le biais de son porte-parole, par rapport à cet important développement. Le Conseil de sécurité devrait également continuer à suivre de très près cette question.

Je voudrais, à cet égard, saluer l'initiative de la délégation française d'organiser la semaine prochaine, au cours de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, une réunion avec Sir Ketumile Masire, le facilitateur du dialogue intercongolais. Nous espérons que cette réunion sera l'occasion pour le Conseil de sécurité d'identifier les voies et les moyens concrets de soutenir et d'encourager ce dialogue et de faire en sorte que la dynamique de la paix et de la réconciliation intercongolaises soit irréversible.

Je voudrais également féliciter la délégation irlandaise pour son initiative également de convoquer une réunion avec le Comité politique lors de sa présidence du Conseil au mois d'octobre. Nous pensons que ces réunions successives permettront à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités respectives vis-à-vis du peuple congolais et vis-à-vis des peuples et des pays de la région des Grands Lacs.

Cependant, force est de reconnaître que le rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo ne dépend pas exclusivement du dialogue intercongolais, aussi crucial soit-il pour la réalisation de cet objectif. Nous nous réjouissons des progrès qui ont été signalés aujourd'hui en matière de désengagement et de redéploiement. Nous félicitons

aussi bien la Namibie que l'Ouganda des actions qu'elles ont entreprises en vue d'honorer leurs engagements, mais il reste que toutes les parties sont toujours appelées à respecter l'intégralité des engagements qu'elles ont pris aux termes de l'Accord de Lusaka, du plan de Kampala et des sous-plans d'Harare, et à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité intégralement aussi. Kisangani doit être démilitarisée conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité et le RCD-Goma doit se conformer aux demandes du Conseil de sécurité à cet égard sans conditions préalables et sans délai.

Le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ou de réinstallation (DDRRR) des groupes armés demeure la question centrale dont dépend tout progrès dans les autres domaines. C'était une réalité que le Secrétaire général avait signalée devant le Conseil, le 24 juillet. Nous sommes assez déçus de voir que peu d'actions concrètes ont été entreprises jusqu'ici dans ce domaine. À cet égard, ma délégation voudrait indiquer qu'elle aurait souhaité que la démarche des ambassadeurs des pays membres du Conseil effectuée notamment au sujet du programme DDRRR auprès du Président Kabila et du Président Kagame soit plus concluante. Néanmoins, nous formulons l'espoir que la visite du Secrétaire général en République démocratique du Congo et au Rwanda notamment permettra la relance du contact direct entre les dirigeants des deux pays et l'amorce d'une véritable coopération pour l'élaboration d'un cadre politique, cadre politique indispensable pour la mise en œuvre du programme DDRRR.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, lors de notre réunion du 24 juillet, le processus en République démocratique du Congo n'est pas encore irréversible. Des défis importants restent à relever, notamment par l'Organisation des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, auquel nous adressons à cette occasion tous nos vœux de succès; donc ce sont des défis qui sont considérables et qui restent à relever par M. Ngongi et par l'ONU, côté Secrétariat et côté Conseil de sécurité également.

Je voudrais à cet égard indiquer que ma délégation se réjouit des efforts actuellement déployés par le Secrétariat et la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) pour préparer la transition à la troisième phase du déploiement de la Mission, phase d'une importance singulière et pour laquelle la MONUC aura besoin d'avoir à sa disposition

tous les moyens requis pour remplir les tâches très complexes et assez dangereuses parfois qui lui sont assignées. Nous attendons à cet égard avec beaucoup d'intérêt le rapport que nous soumettra le Secrétaire général prochainement sur la question et d'ores et déjà, ma délégation voudrait indiquer qu'elle appuiera toute recommandation utile que le Secrétaire général présentera à cet effet.

Par ailleurs, le retrait effectif total et rapide des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo demeure un impératif et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de ce pays doit cesser le plus tôt possible. Plus que toute autre chose, les parties congolaises se doivent d'entamer leur dialogue dans les meilleures dispositions sans ingérence extérieure et les pays concernés de la région doivent démontrer, comme l'a souligné l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, une volonté politique et un engagement inébranlable à concilier les préoccupations de sécurité et les exigences d'une stabilité régionale d'une part, avec la nécessité fondamentale d'œuvrer à la restauration de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de la République démocratique du Congo. Telle, nous semble-t-il, est l'unique voie à suivre pour jeter les bases d'une coexistence pacifique et de relations de coopération et de développement dans l'intérêt des peuples de la région longtemps privés de la paix et de la sécurité auxquelles ils ont droit et nous exhortons toutes les parties concernées à se rendre à cette évidence.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Étant placé fort loin sur la liste des orateurs de la présente séance publique, je pense qu'il serait inhumain de soumettre le Conseil à une longue déclaration préparée d'avance, d'autant plus que le Représentant permanent de la Belgique parlera par la suite au nom de l'Union européenne. Mais je veux remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé très utile, qui vient à point nommé étant donné l'imminence de la visite du Secrétaire général en République démocratique du Congo et la désignation de M. Ngongi, à qui nous adressons nos meilleurs vœux.

Je pense également qu'il existe un consensus sur le ton de ce que nous attendons ici, et qu'il règne un optimisme prudent – bien que des problèmes réels subsistent dans quelques domaines. Je crois qu'il existe également un consensus sur ce que sont ces domaines. Je ne vais pas les énumérer à nouveau; d'autres ora-

teurs l'ont fait. Mais je veux simplement souligner certains points et poser quelques questions.

Premièrement, comme d'autres, je pense que la réunion préparatoire au dialogue national qui s'est tenue à Gaborone a été un succès considérable, et qu'elle est d'une importance considérable. Je crois qu'il faut féliciter les partis politiques congolais, la société civile congolaise et, bien entendu, le facilitateur pour le grand succès de cette première rencontre. Je pense, comme l'a dit M. Annabi, que le fait qu'on soit parvenu à un accord sur les prisonniers politiques est un très bon signe. J'aimerais saisir cette occasion pour encourager toutes les parties à faire des progrès sur cette question. Si nous parvenions à la résoudre, ce serait un geste très important de bonne volonté.

Il est évidemment bon, aussi, qu'une date ait été fixée pour la première rencontre à Addis-Abeba. Mais il est clair – surtout en voyant ce qui s'est passé à Gaborone, qui a été une chose extrêmement difficile à organiser simplement pour mettre en route la phase initiale – que mettre les choses au point à Addis-Abeba va exiger un énorme effort administratif. Je pense qu'il serait très bon que nous suivions cela de près, et surtout que le Secrétariat suive cela de près. Je crois que si le bureau du facilitateur signale – que ce soit lorsque nous rencontrons Sir Ketumile Masire ou par la suite – qu'il a besoin d'aide supplémentaire, il serait très bon que cet appel ne soit pas égaré au sein du Secrétariat. Je serais très intéressé d'entendre les commentaires du Sous-Secrétaire général à cet égard.

Comme d'autres, nous restons nous aussi préoccupés par Kisangani. Nous voyons vraiment la nécessité de progresser rapidement et de prendre au plus tôt des mesures en vue de la démilitarisation par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma).

Je voudrais maintenant parler brièvement de désarmement, de démobilisation, de solutions durables et de rapatriement ou de réinstallation. Je crois que dans la région de la Mission, on parle maintenant, en se référant au nom en anglais des trois D ou D au cube. Cela au moins est plus facile à dire. Donc, je le dirai. Il est de toute évidence important que le programme des trois D avance et qu'il avance le plus vite possible et sans nécessairement attendre la troisième phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Je comprends très bien ce que voulait dire le Sous-Secrétaire général et j'abonde dans son sens quant à la nécessité d'un cadre politique. Mais, dans le même temps, je pense que nous devrions tenir compte du fait que dans certains secteurs, il ne serait peut-être pas opportun d'attendre des parties qu'elles fassent tout elles-mêmes.

Nous espérons que le Secrétariat et la MONUC se montreront aussi proactifs que possible et sauront profiter de toutes les occasions qui pourraient s'offrir d'appuyer le processus des « trois-D », par exemple à Kamina.

Je serais très heureux d'entendre tout ce que M. Annabi pourrait nous dire aujourd'hui quant aux progrès réalisés dans la préparation par le Département des opérations de maintien de la paix du processus des « trois-D » car, de toute évidence, il faut que nous soyons tous prêts à assurer le succès de cet effort. Sans mouvement préalable sur les « trois-D » – et je m'adresse ici aux parties – le processus de paix court le risque de s'effondrer.

Il nous faut également résoudre rapidement la question de la désignation du Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance humanitaire. Il est primordial que ce poste soit immédiatement pourvu si l'on veut que l'ONU assure une aide humanitaire rapide et ciblée. J'espère que ce message se dégagera remporté de la réunion du Conseil, aujourd'hui. Cette nomination doit avoir lieu rapidement.

J'ai appris également avec une certaine inquiétude ce que M. Annabi nous a dit des restrictions qui pèsent sur l'accès au personnel humanitaire dans certaines régions. Nous espérons, bien entendu, que ces difficultés seront aplanies sur le champ.

Enfin, l'Ambassadeur Strømme de la Norvège a fait part de ses préoccupations à propos du traitement subi par les enfants, et je voudrais conclure mon intervention en disant que nous partageons avec force ces inquiétudes. Il est très important, notamment à la lumière de la visite de Mme Carol Bellamy, que toutes les normes internationales relatives aux enfants soient respectées et appliquées.

M. Kuchinsky (Ukraine) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance sur la situation en République démocratique du Congo à une étape cruciale du processus de paix dans le pays. J'aimerais

également dire combien ma délégation a apprécié ce que le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, nous a dit d'une manière opportune, efficace et très détaillée.

Comme les orateurs précédents l'ont, à juste titre, noté, les perspectives de voir aboutir les efforts déployés pour instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo n'ont jamais été aussi prometteuses qu'aujourd'hui. Certaines mesures positives ont été prises par les parties pour relancer le dialogue politique, pour assurer la mise en oeuvre du cessez-le-feu, pour promouvoir le dialogue intercongolais et pour favoriser le désengagement, ainsi que le redéploiement des forces.

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de dire que le processus de paix a maintenant atteint un point de non-retour, et qu'il est devenu irréversible. L'attitude récalcitrante de certaines des parties, et les efforts qu'elles déploient pour maintenir le statu quo indiquent, de toute évidence, les difficultés qui menacent encore le processus de paix.

La situation précaire, comme elle l'est, reste liée à de nombreux problèmes politiques, militaires et sociaux dont le règlement dépend, à son tour, de la volonté des parties de respecter les engagements auxquels elles ont souscrit en vertu de l'Accord de paix de Lusaka. À cet égard, il est extrêmement important que les parties intéressées comprennent que seule une solution globale aux problèmes, doublée d'une volonté de procéder à un dialogue constructif et à des compromis, pourrait donner des résultats effectifs aboutissant à un règlement significatif du conflit.

C'est dans cet esprit que nous saluons l'aboutissement de la réunion préparatoire tant attendue au dialogue national intercongolais qui s'est tenu récemment à Gaborone. Nous partageons l'opinion générale selon laquelle les résultats de la réunion ont dépassé les attentes. À ce sujet, je voudrais rendre hommage à Sir Ketumile Masire et à son équipe pour leur travail assidu et pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de permettre que cette réunion ait lieu et qu'elle aboutisse.

Il est important que les représentants du Gouvernement congolais, les rebelles, l'opposition non armée et la société civile, soient parvenus à un accord de compromis sur un certain nombre de questions touchant le dialogue intercongolais, l'un des éléments clefs de l'Accord de Lusaka. Ceci nous paraît des plus encourageants pour l'ensemble du processus de paix.

Ce qui est également prometteur, c'est le fait que divers représentants congolais aient convenu de se réunir en octobre à Addis-Abeba pour discuter des questions en suspens. Nous les encourageons à préserver l'esprit de Gaborone pendant le temps qui reste avant l'ouverture du dialogue intercongolais, et de s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre les progrès déjà réalisés.

En outre, le progrès du dialogue intercongolais devrait s'accompagner d'un progrès dans la mise en oeuvre d'autres aspects de l'Accord de Lusaka, tels que le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement ou la réinstallation de tous les groupes armés. Les mesures appropriées prises à cet égard constituent les critères fondamentaux d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région en général.

Quant à la question des groupes armés dont les attaques et les actes de violence ont menacé les efforts de paix, nous estimons qu'il existe une nécessité urgente d'appliquer une stratégie clairvoyante, notamment en vue d'établir un cessez-le-feu effectif sur tout le territoire du Congo, accompagné de la remobilisation de toutes les parties pour la mise en oeuvre des obligations qu'elles ont contractées en vertu de l'Accord de paix de Lusaka.

Nous restons profondément préoccupés par le retard apporté à la démilitarisation de Kisangani qui, aujourd'hui, reste l'un des principaux obstacles au processus de paix en République démocratique du Congo. Après le Rwanda et l'Ouganda, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) devrait maintenant honorer cette obligation sans plus tarder. Nous renouvelons notre appel à tous ceux qui ont de l'influence auprès du RCD-Goma pour qu'ils leur fassent part de cette exigence et permettent de réaliser enfin cette étape décisive du processus de paix.

Ma délégation est absolument convaincue que le Conseil de sécurité devrait s'engager clairement, conformément à sa politique, à envisager d'élargir la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour lui permettre de remplir pleinement les tâches qui lui ont été confiées, ainsi que d'éventuelles tâches supplémentaires. Nous sommes certains qu'il existe la nécessité pratique pour le Conseil d'avoir une présence crédible, et de faire preuve de détermination et de res-

ponsabilité en République démocratique du Congo. Nous avons vu en Sierra Leone la différence que peut apporter une présence crédible de l'ONU.

Nous exhortons de nouveau les parties à laisser de côté des ambitions creuses et à se lancer dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Nous sommes fermement convaincus que seule la poursuite du dialogue et d'une coopération efficace propre à renforcer le climat de confiance entre les parties permettra de venir à bout de leurs réticences et de leurs doutes mutuels. C'est donc avec satisfaction et avec espoir que nous attendons la poursuite de contacts et d'un dialogue entre les dirigeants de la région.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que, pour être efficace, tout processus de paix doit être accompagné d'une aide économique. Dans ce contexte, nous nous félicitons du lancement de l'élément économique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), avec la reprise de la navigation sur le fleuve Congo. Ma délégation réitère l'appel à la communauté des donateurs d'établir des projets locaux à effet rapide afin d'améliorer la vie quotidienne des congolais.

M. Hume (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, que nous considérons comme le prélude à une série d'importantes délibérations du Conseil de sécurité sur la crise dans la région des Grands Lacs. Nous sommes heureux de voir que votre délégation a travaillé avec celles des deux prochains présidents pour s'assurer que ces questions restent au premier rang de nos travaux. Je voudrais aussi remercier le Sous-Secrétaire général, chargé du Département des opérations de maintien de la paix, M. Annabi, pour son exposé. Je voudrais rappeler brièvement que nous avons noté la relève de la garde au Congo avec le départ du Représentant spécial Morjane, qui a très certainement fait honneur à l'Organisation des Nations Unies. Nous présentons nos meilleurs vœux au nouveau Représentant spécial, M. Ngongi, et à ses collaborateurs.

La mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka a pris l'allure de montagnes russes. On ne peut que se féliciter du déploiement des premiers éléments de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et du maintien du cessez-le-feu et des li-

gnes de désengagement. Il y a eu des progrès dans le retrait de certaines forces étrangères, mais les forces des principaux belligérants restent en place. La récente réunion préparatoire au dialogue intercongolais a été une étape importante – une étape que ma délégation attend avec intérêt de discuter lors de la séance publique avec le Président Masire.

En revanche, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme au Congo ne s'est pas améliorée; c'est une grave source de préoccupation. Les forces négatives continuent de recevoir des armes, et nous constatons une recrudescence des combats dans le Sud-Kivu. Nous avons entendu ce matin que de nouveaux actes de violence risquaient de se produire dans le district d'Ituri. Nous sommes vivement préoccupés de la nouvelle offensive dans le Sud-Kivu menée par les membres des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe, et de ce que ces forces semblent être appuyées par des éléments du Gouvernement. Ces combats vont entraver, au lieu d'encourager, le processus de paix, comme il est évident pour tous.

Bien que la population de Kisangani n'ait pas eu à subir les ravages de nouveaux combats, leur ville n'a pas encore été démilitarisée. Enfin, nous attendons encore un plan crédible; ce plan doit être fondé sur un consensus politique régional pour le désarmement et la démobilisation des forces négatives, en particulier l'ex-FAR et les Interahamwe.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général, Kofi Annan, va bientôt se rendre à Kinshasa, Kigali et Kisangani, et de ce qu'il sera accompagné de son nouveau Représentant spécial. La visite du Secrétaire général soulève la question cruciale de savoir si nous sommes arrivés au point de transition vers la phase III du plan d'opérations de la MONUC. Nous attendons avec intérêt sa visite et le rapport qu'il fera suite à cette visite, et dans lequel nous espérons qu'il abordera quelques unes des questions dont je vais faire état. Le retrait des forces étrangères, et le désarmement et la démobilisation des forces négatives sont des questions étroitement liées qui constituent la prime de touche de la volonté politique des parties. Nous attendons avec intérêt l'opinion du Secrétaire général sur la façon de progresser sur ces points.

Le Gouvernement des États-Unis tient à ce que la MONUC joue un rôle dans le désarmement volontaire et la démobilisation des forces négatives, mais nous

nous tournerons vers d'autres entités internationales pour planifier et mettre en oeuvre la réintégration, le rapatriement, et la réinstallation de tous les individus qui ne feraient pas l'objet d'un acte d'accusation de la part du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Cela exigera naturellement une collaboration étroite entre la MONUC, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements de la région. Nous espérons que la planification de l'ONU ira de pair avec celle de la Commission militaire mixte et des gouvernements de la région.

Le Secrétaire général a aidé au maintien d'un processus de dialogue bilatéral entre le Président Kagame et le Président Kabila. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans la région au printemps dernier a reconnu que c'était une voie diplomatique cruciale qui devait être renforcée. Quand les deux présidents étaient ici il y a huit mois, l'Ambassadeur Cunningham leur a dit que le Gouvernement des États-Unis avait la conviction qu'ils avaient un intérêt commun à assurer que le territoire du Congo n'était pas utilisé par des forces négatives pour déstabiliser la région. Notre message, que nous avons continuellement répété tant en public qu'en privé, est qu'il est préférable que les intérêts essentiels à long terme des deux pays en matière de sécurité soient abordés dans le cadre d'une politique de coopération.

Nous espérons que le Secrétaire général insistera une fois de plus sur l'impératif de contacts bilatéraux entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Ces contacts devraient intervenir au niveau des chefs d'État, mais ils devraient également être reproduits aux niveaux militaire et diplomatique supérieurs des deux pays. Nous pensons que la poursuite des intérêts essentiels communs à long terme en matière de sécurité commune est cruciale pour la mise en oeuvre des objectifs militaires énoncés dans l'Accord de Lusaka.

En réaction à trois incidents distincts concernant des combats impliquant des forces rwandaises et ougandaises à Kisangani, le Conseil de Sécurité a demandé, dans sa résolution 1034 (2000), la démilitarisation de la ville. Nous espérons que le Secrétaire général évoquera cette question lorsqu'il se rendra à Kisangani, et aussi lorsqu'il ira à Kigali et à Kinshasa. Tandis que la résolution du Conseil de sécurité demande la démilitarisation de Kisangani, le plan de désengagement de Kampala donne au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) le droit d'administrer la ville jus-

qu'à ce que de nouvelles structures nationales soient en mesure d'assumer cette fonction.

Comme il a été dit aujourd'hui, la demande formulée dans la résolution 1304 (2000) tendant à la démilitarisation de Kisangani continue de refléter la position unanime du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Secrétaire général et son nouveau représentant spécial pourront lancer le processus de mise en œuvre de cette résolution, de préférence en coopération étroite avec les dirigeants du RCD.

Pour terminer, nous espérons que le Secrétaire général pourra travailler avec le Gouvernement du Congo afin de nommer et d'envoyer un Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance humanitaire. Je pense qu'un point saillant de l'exposé d'aujourd'hui était que malgré les progrès qui ont été enregistrés dans certains domaines, il n'y a vraiment pas eu de progrès significatif dans les efforts visant à faire sortir la population du Congo de la situation dangereuse dans laquelle elle se trouve depuis trop longtemps. Nous pensons qu'une direction adéquate des opérations sur le terrain, en coopération avec le Gouvernement congolais, donnera de l'espoir à la population, en particulier dans les régions déchirées par la guerre. Nous savons que nos partenaires dans la communauté des organismes internationaux de secours ressentent cruellement le manque de cette direction des opérations, et nous espérons que cette situation sera réglée le plus vite possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Ma délégation voudrait remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de l'exposé exhaustif qu'il nous a présenté au sujet de la situation actuelle en République démocratique du Congo. Nous sommes très encouragés par les nouvelles positives que nous avons reçu sur le respect du cessez-le-feu, le désengagement et le retrait des troupes étrangères du territoire congolais. Mais nous sommes surtout encouragés par les bons résultats de la première réunion préparatoire au dialogue intercongolais des 20 et 24 août, sur laquelle le facilitateur, Sir Ketumile Masire, fera rapport au Conseil la semaine prochaine. Lors de nos contacts avec son bureau pendant le mois d'août, nous avons pu constater qu'il était prêt à rencontrer le Conseil le 5 septembre.

La décision d'engager le dialogue à partir du 15 octobre à Addis-Abeba avec la pleine participation des parties congolaises signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des représentants des forces vives du pays constitue une évolution positive de la situation.

En ce qui concerne le rapport que nous a présenté M. Annabi, je voudrais également souligner les aspects préoccupants de la situation en République démocratique du Congo. D'un côté, des combats se livrent encore dans la partie est du pays dans le cadre d'opérations lancées par des groupes rebelles non signataires de l'Accord de Lusaka; d'un autre côté les difficultés persistent quant à la démilitarisation de Kisangani malgré les efforts déployés par la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour maintenir le dialogue avec les représentants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD).

Cependant, c'est la situation humanitaire qui nous préoccupe le plus et sur ce point nous sommes d'accord avec les différentes délégations qui sont intervenues. Nous tenons notamment à souligner l'importance de la visite de Mme Carol Bellamy du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la région est de la République démocratique du Congo ce mois-ci. Nous regrettons qu'elle n'ait pas pu participer à cette séance du fait qu'elle doit assister à la Conférence mondiale contre le racisme en Afrique du Sud à partir de cette semaine. La visite de Mme Bellamy a contribué à mettre en évidence les besoins des mineurs dans ce conflit, notamment pour ce qui est de l'accès des organes humanitaires dans les zones réglementées où il y a des populations en danger et où l'on recrute des enfants soldats des deux côtés de la frontière. C'est pourquoi nous tenons à féliciter l'UNICEF de cette initiative.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de la visite dans la région que va faire, à partir de la semaine prochaine, le Secrétaire général accompagné de son nouveau Représentant spécial et chef de la MONUC, M. Amos Namanga Ngongi. Nous espérons que les résultats de cette visite aideront à maintenir la bonne orientation qu'ont prise les événements en République démocratique du Congo.

Pour terminer, je voudrais associer la voix de ma délégation aux aspirations du peuple congolais exprimées par son ministre des affaires étrangères, Leonard Okitundu, la semaine dernière à Gaborone lorsqu'il a

dit que la guerre était finie. C'est à cela qu'aspirent ma délégation ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo Ngay (République démocratique du Congo): Monsieur le Président, au moment où votre mandat à la présidence du Conseil de sécurité touche à sa fin, j'ai l'agréable devoir de vous présenter mes chaleureuses félicitations et de vous dire l'admiration de ma délégation pour l'excellente qualité de travail que vous avez imprimée aux travaux du Conseil de sécurité durant ce mois d'août.

Je voudrais également féliciter le Représentant permanent de la Chine, votre prédécesseur, pour avoir géré avec succès les dossiers très complexes que le Conseil a eu à examiner au courant du mois de juillet passé.

Comme nous attendons tous avec impatience le déclenchement de la phase III du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), je saisis l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant le Conseil pour présenter de vive voix, les encouragements de ma délégation et de tout le peuple congolais à ceux dont le dévouement à la cause de la paix a permis d'ouvrir une véritable « fenêtre d'opportunité » dans le processus de paix dans mon pays. Cette « fenêtre d'opportunité » nous permettra, si elle ne se referme pas, de voir dans un futur très proche, l'issue de la guerre qui déchire mon pays depuis plus de trois ans maintenant.

Cet honneur revient plus particulièrement à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui s'y est investi personnellement, aux pays donateurs et fournisseurs de contingents, aux dirigeants africains et à l'Union africaine pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de la paix dans mon pays.

C'est aussi l'occasion pour moi de rendre un hommage mérité à l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo dont le mandat à la tête de la MONUC a été couronné de succès après la traversée bien réussie de plusieurs zones de turbulence notamment lors de la mise en place d'officiers militaires de

liaison à l'arrière des différents quartiers généraux militaires et lors du déploiement des observateurs militaires dans le cadre de l'exécution de la deuxième phase de la MONUC.

Au nom de mon gouvernement, je salue l'arrivée aux commandes de « l'appareil MONUC » de son nouveau commandant de bord, Monsieur Amos Namanga Ngongi qui, j'en suis convaincu, va militer, dès la prise de ses fonctions, pour l'application à la lettre des différentes résolutions et recommandations du Conseil et pour un déploiement massif, rapide et complet de la MONUC dans le cadre de la troisième phase de l'opération afin de mériter d'une part, la confiance que le Secrétaire général a placée en sa personne et de répondre d'autre part, aux attentes bien connues du peuple congolais.

Je présente également mes félicitations au facilitateur Ketumile Masire pour le succès de la réunion de Gaborone.

Quant aux honorables membres du Conseil, il demeure établi, et nul ne l'ignore, que la participation du Conseil et de la communauté internationale aux efforts de paix dans mon pays a permis quelques avancées, mais il faut reconnaître que le Conseil aurait pu faire mieux.

Puis-je cependant me permettre de lui rappeler que les regards de la communauté internationale sont désormais tournés vers lui. Il est appelé à relever en ce moment un grand défi, celui d'user des prérogatives de la Charte de l'ONU pour rétablir la République démocratique du Congo et son peuple dans leurs droits bafoués par trois ans d'une agression barbare et inutile.

Il a pour cela l'obligation d'agir conformément à toutes ses résolutions pertinentes, de la résolution 1234 (1999) du 9 avril 1999 à la résolution 1355 (2001) du 15 juin 2001. Il peut également faire usage des principes de base de la déclaration de San Francisco du 26 juin 1945, principes qui constituent le fondement même de la Charte des Nations Unies et qui introduisent les peuples du monde entier dans la vie juridique internationale tout en exaltant le respect dû à la dignité de la personne humaine, à la défense des libertés, à l'affirmation de l'égalité, de l'indépendance et de la souveraineté des États.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, la nécessité de démilitariser la ville de Kisangani reste d'actualité. Ma délégation relève avec surprise que c'est ce moment où

le peuple congolais aspire le plus à la paix que certains choisissent pour allonger délibérément les étapes et les échéances du processus de paix dans mon pays. Il en est ainsi notamment du refus persistant du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) de démilitariser la ville de Kisangani, malgré les multiples résolutions du Conseil lui enjoignant de le faire. Il appartient plutôt au Conseil de constater ce refus et de faire appliquer à l'encontre du RCD-Goma les mesures préconisées dans ses précédentes résolutions.

Témoin, par excellence, du martyre et de la souffrance du peuple congolais, symbole politique et physique du renouveau et du retour à la dignité de tout un peuple, la ville de Kisangani doit être totalement démilitarisée pour éliminer les effets du profond traumatisme dont souffre la population depuis les graves affrontements dans les rues de cette ville entre l'Armée patriotique rwandaise (APR) et les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF).

D'autre part, mon gouvernement relève avec regret que malgré l'engagement pris lors de la onzième session du Comité politique, l'une des parties n'a toujours pas complété son redéploiement et son désengagement sur ses nouvelles positions défensives telles que définies par les sous-plans de Harare, et ce, en violation des résolutions 1341 (2001) et 1355 (2001) du Conseil. Ceci empêche mon gouvernement d'assumer ses responsabilités, notamment de mettre en place une administration civile dans les zones à évacuer en deçà de la ligne de désengagement.

Cette lenteur délibérément entretenue a pour effet de retarder l'exécution complète de la phase II du déploiement de la MONUC alors que conformément à l'esprit de l'Accord de Lusaka, le peuple congolais avance déjà bien sur le chemin du dialogue. Mon gouvernement pense que le moment est plus qu'indiqué pour que le Conseil de sécurité assume pleinement ses responsabilités et traduise dans les faits ses nombreuses et pertinentes résolutions sur la situation dans mon pays, notamment en ordonnant le déclenchement rapide de la phase III du déploiement de la MONUC qui doit accompagner le retrait des troupes d'agression et des autres forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo.

Sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo, de Goma à Matadi, de Gbadolite à Lubumbashi, d'Ikela à Kikwit, de Mbuji-Mayi à Yangambi et de Kinshasa à Kisangani, le peuple

congolais qui tient à l'unité de son territoire, au respect de son indépendance et de sa souveraineté nationale, est las des effets d'une guerre d'agression tant inutile qu'insensée et qui lui a été imposée par surprise. La réunion préparatoire au dialogue intercongolais dont les travaux se sont achevés, vendredi dernier, est la preuve du désir ardent de paix qui anime ce peuple déterminé à avancer vers la réconciliation nationale et vers la culture des vertus démocratiques afin de s'atteler à la lourde tâche de la reconstruction nationale dans le respect de la diversité politique, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Comme les membres le savent, l'esprit d'ouverture dont mon gouvernement fait preuve depuis l'avènement au pouvoir de S. E. le général-major Joseph Kabila, Président de la République, a été pour tout le peuple congolais un gage commun d'une reprise de confiance entre les différentes tendances. La présence de mon gouvernement aux assises de Gaborone aura été la preuve, si besoin en était encore, de sa détermination de considérer sérieusement la question du dialogue intercongolais.

Comme l'a annoncé le Ministre des affaires étrangères de mon pays, S. E. M. Léonard She Okitundu, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à Kinshasa, ce lundi 27 août 2001, d'une manière générale, on peut retenir des travaux du prédialogue de Gaborone, une volonté manifeste en faveur du retour de la paix au Congo en commençant par le retrait des troupes étrangères mais aussi un appel pathétique et patriotique en faveur de la cohésion, de la concorde nationale et de la réconciliation de tous les fils et filles de la République démocratique du Congo et ce, dans le but ultime de permettre l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques.

Ces travaux gardent le mérite d'avoir produit des résultats encourageants et significatifs, dont la date du début du dialogue fixée au 15 octobre prochain, à Addis-Abeba comme le lieu du dialogue, le règlement intérieur du dialogue national, l'ordre du jour, la déclaration de retrait des forces étrangères et le pacte républicain. Il appartient désormais au Conseil de sécurité de soutenir cette volonté et de saisir cette occasion pour obtenir enfin le retrait immédiat, inconditionnel, total et définitif des forces d'occupation rwandaises, ougandaises et burundaises du territoire de la République démocratique du Congo et des autres armées étrangères, selon l'ordre de retrait établi par sa résolution 1304 (2000), afin de permettre justement aux filles et

aux fils de ce pays de « laver leur linge sale en famille ».

Quant aux préoccupations sécuritaires avancées par les pays agresseurs, mon gouvernement a pris l'option d'empêcher ces pays de continuer à se livrer à des manoeuvres de diversion destinées à pérenniser l'occupation du territoire de la République démocratique du Congo, et à justifier la poursuite des hostilités favorables au pillage et à l'exploitation illicite des ressources naturelles et autres richesses de notre pays.

C'est pourquoi, bien qu'agressé en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, mon pays réitère ses bonnes dispositions à régler pacifiquement et définitivement le conflit qui l'oppose aux trois pays agresseurs. Mon pays n'a pas d'intentions cachées contre les pays agresseurs et je puis assurer que mon gouvernement ne tolérera nullement que le territoire national serve de base de lancement d'opérations visant à déstabiliser les pays voisins avec lesquels il tient à vivre en bonne intelligence. Par conséquent, je prends la liberté d'annoncer au Conseil ce matin que dans quelques jours, mon gouvernement, qui prend au sérieux les revendications sécuritaires du Rwanda, va convier les ambassadeurs et membres du corps diplomatique accrédités en République démocratique du Congo pour leur annoncer les mesures de cantonnement nécessaires qu'il a prises dans le cadre des plans de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de rapatriement et de réinsertion. Il invite dès lors le Conseil de sécurité et l'ONU à en faire le constat et à aider à l'exécution de ces mesures conformément aux plans de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de rapatriement et de réinsertion proposés en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Concernant la question des droits de l'homme, le constat fait par le Rapporteur spécial, M. Roberto Garretón, à l'issue de sa récente tournée dans mon pays, reste d'actualité, notamment lorsqu'il conclut que des progrès avaient été enregistrés dans ce domaine du côté du Gouvernement. Par contre, il n'a pas eu tort de déplorer la situation dans les territoires sous occupation où se poursuivent les tueries et assassinats dont il tient pour responsables les rebelles congolais et leurs alliés rwandais et ougandais.

Au moment où l'attention de beaucoup était tournée vers Gaborone où se déroulaient les travaux préparatoires du dialogue intercongolais, la machine

d'extermination des populations congolaises guidée par les pays agresseurs n'a pas arrêté de fonctionner. Massacres, enlèvements et déportations des populations congolaises se sont poursuivis sans désespérer. Selon un communiqué de l'organisation non gouvernementale « SOS droits de l'homme en catastrophe », qui opère dans le Sud-Kivu, neuf personnes au total ont été exécutées sans jugement par les éléments de l'Armée patriotique rwandaise dans la ville même d'Uvira, du 2 au 3 août 2001. Entre janvier et juillet de cette année, 108 personnes ont été tuées à Uvira par les troupes rwandaises, pour la plupart des jeunes dont l'âge varie entre 20 et 30 ans, ainsi que des enfants de 3 ans. Quarante-vingt-cinq jeunes Congolais récemment arrêtés par les éléments de l'Armée rwandaise dont 47 à Buriba et 38 à Kiliba, en territoire d'Uvira, ont disparu. Ils auraient été déportés au Rwanda selon l'Agence des missionnaires « Misna » qui a rapporté les faits. Face à ce récidivisme notoire des pays agresseurs, leur retrait sans délai du territoire de la République démocratique du Congo s'impose comme un préalable incontournable au redressement de la situation des droits de l'homme dans cette partie du pays et au rétablissement de la paix.

Sur le plan humanitaire, tous les rapports des organisations humanitaires sur la République démocratique du Congo sont unanimes sur le fait que le conflit actuel a engendré ce que le Premier Ministre belge a appelé « la catastrophe humanitaire » qui est l'une des pires que le monde ait connue jusque-là. Trois ans de guerre ont suffi pour reléguer mon pays à la cent cinquante-deuxième position sur 174 pays, selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, soit un recul de 12 places.

Les conséquences en sont bien connues – plus de 2,5 millions de morts, 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la plupart sont des enfants séparés de leurs familles, plus de 16 millions de personnes vivant dans un besoin critique d'aide humanitaire, et 18,5 millions de personnes manquant d'accès aux soins de santé. Face à cette situation, mon gouvernement demande au Conseil de sécurité de prendre en compte les recommandations très pertinentes faites récemment par les organisations non gouvernementales Oxfam, Save the Children et Christian Aid.

Mon gouvernement, qui a toujours offert sa pleine collaboration à l'ouverture des couloirs humanitaires, invite également le Conseil de sécurité à augmenter sa

pression sur ceux qui continuent à faire obstruction à l'action des organismes humanitaires, afin qu'ils facilitent l'amélioration des conditions d'accès des travailleurs humanitaires à des régions jusque là très peu accessibles pour la redistribution de l'aide et le calcul par province du nombre des personnes déplacées. L'effort consistera également à faciliter l'ouverture des couloirs humanitaires qui permettront de renouer des liens commerciaux entre Kinshasa et les provinces de l'est et du nord du pays, selon le plan proposé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Quant à la dimension économique de la situation, mon gouvernement se félicite de la démarche du Conseil de sécurité qui a sollicité la participation des institutions de Bretton Woods en vue de leur contribution à la réalisation de la quarantaine de petits projets à effet immédiat qui seront mis en oeuvre dans les zones où sont déployés les contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il s'agit là d'une mesure d'urgence. Mais, en définitive, le Conseil devra envisager de rendre pratique la nécessité d'intégrer dans les schémas visant le retour d'une paix durable, une gestion après-conflit appropriée de la crise.

Avec l'avancement des négociations politiques intercongolaises dont le rendez-vous de tous les espoirs a été fixé au 15 octobre prochain, la mise au point des plans prometteurs que le Comité politique a élaborés en vue d'assurer le retrait total de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo, mon gouvernement pense que le lancement de la troisième phase du déploiement de la MONUC ne devrait plus attendre. C'est le sens de l'appel conjoint lancé récemment à Windhoek par les Présidents Joseph Kabila de la République démocratique du Congo et Sam Nujoma de la Namibie, appel invitant la MONUC à accélérer son déploiement.

J'aimerais réitérer, pour terminer, l'engagement de mon gouvernement à respecter l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la situation dans mon pays. Par conséquent, j'invite le Conseil à prendre acte de la volonté clairement exprimée à l'issue de la réunion de Gaborone par les représentants de toutes les composantes aux négociations politiques intercongolaises qui se sont prononcés sur la nécessité et l'urgence pour les forces étrangères de se retirer du territoire de la République démocratique du Congo.

Ils ont à l'unanimité lancé un appel pressant aux Nations Unies d'accélérer le processus de ce retrait, afin de permettre aux Congolais de se pencher sur la reconstruction de leur pays.

Mon pays qui a fait de la politique de bon voisinage l'un des principes directeurs de sa politique étrangère, entend vivre en paix avec ses voisins, et comme le disait le chef de l'État, S. E. le général-major Joseph Kabila du haut de la tribune de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme à Genève : « Il nous est toujours possible de construire un monde meilleur pour les peuples meurtris de la région des Grands Lacs. Nos maigres ressources doivent servir au développement de nos pays, pour le bien-être de nos peuples, et non à faire la guerre ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jean De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais d'abord remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son excellent exposé.

Si, comme il l'a souligné, le cessez-le-feu tient depuis plusieurs mois en République démocratique du Congo, les événements récents sur le terrain, depuis notre débat du mois de juillet, ont été en partie décevants. Une lueur d'espoir apparaît cependant dans la mise en oeuvre des accords de Lusaka : le succès de la réunion préparatoire sur le dialogue intercongolais qui vient de se tenir à Gaborone, succès qui a été souligné par la plupart des intervenants.

L'Union européenne (UE) tient à souligner une fois de plus l'importance du dialogue intercongolais, qui est un élément clef pour le rétablissement de l'État de droit, de la démocratie et de la souveraineté nationale du Congo. La participation à la réunion du Président Joseph Kabila, des mouvements politiques et des

représentants de la société civile montre la détermination du peuple congolais de prendre son destin en main et d'oeuvrer ensemble pour l'établissement d'un nouvel ordre politique. Le succès de la réunion couronne également les efforts de préparation par le facilitateur, Sir Ketumile Masire, et de son équipe. Nous espérons que l'esprit de Gaborone puisse servir d'élan au processus de paix.

Certes, Gaborone ne représente qu'une première étape. Maintenant, il importe qu'un suivi concret prenne place et que le dialogue proprement dit, qui sera entamé le 15 octobre à Addis-Abeba, accompagne et stimule les autres volets des accords de Lusaka. Les parties ont témoigné d'un esprit constructif. Elles doivent le maintenir et faire preuve de courage politique et de créativité afin que cette occasion historique de réconciliation nationale soit saisie et pleinement exploitée. La communauté internationale, comme l'a très bien souligné le représentant du Royaume-Uni, l'ONU particulièrement, doivent accompagner le peuple congolais au long de ce parcours. L'Union européenne et ses États membres ont déjà contribué à la médiation et sont également disposés à maintenir leur appui.

Nous ne pouvons pas nous féliciter d'un progrès similaire en ce qui concerne la question du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation (DDRRR). Si l'exercice est certes complexe, il demeure l'un des piliers pour la résolution du conflit en République démocratique du Congo. L'Union européenne est convaincue, comme l'a bien dit le représentant de la France, qu'une solution à ce problème épineux serait à portée de la main si un dialogue bilatéral sincère et courageux entre la République démocratique du Congo et le Rwanda se développait. Malgré certains contacts directs entre les Présidents Kabila et Kagame, nous avons l'impression que le climat de méfiance règne toujours entre les deux pays. Nous invitons donc le Secrétaire général, comme d'autres intervenants l'on fait, notamment le représentant des États-Unis, à faire appel aux Président Kabila et Kagame, lors de son voyage, pour qu'ils intensifient le dialogue et pour qu'ils cherchent des solutions mutuellement acceptables. Entre-temps, il est primordial que les forces négatives ne reçoivent aucun soutien, ni matériel, ni logistique.

Il est tout aussi important pour le règlement d'ensemble de la question congolaise que les Présidents Kabila et Buyoya s'entretiennent de la présence

des rebelles burundais en République démocratique du Congo.

L'Union européenne souligne que l'action de la communauté internationale en matière de DDRRR doit être coordonnée et qu'il revient aux Nations Unies d'en assurer le rôle moteur. La MONUC est déjà autorisée à prêter son assistance au DDRRR dans les limites de ses moyens. En fonction de l'évolution, la configuration, le mandat et les effectifs de la mission devront être adaptés afin que celle-ci puisse apporter un soutien décisif à l'exécution d'un plan concret et détaillé en la matière.

Pour la mise en oeuvre des accords de Lusaka, des mécanismes et formats innovateurs de consultation et de coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité Africaine avec les pays de la région ont été mis en place. La réunion conjointe entre le Conseil de sécurité et le comité politique de Lusaka, en février dernier, a produit des résultats fructueux. Nous comprenons qu'une réunion semblable est prévue pour le proche avenir. L'Union européenne s'en réjouit et espère que la coopération new-yorkaise sera doublée sur le terrain par des initiatives créatives, comme le regroupement à Kinshasa des quartiers généraux de la Commission militaire mixte et de la MONUC.

L'Union européenne répète une fois de plus que seule une solution politique peut ramener la paix au Congo et fournir la base pour la reconstruction et le redressement économique de la région. L'abandon de l'option militaire permettra l'augmentation de l'aide et la coopération internationale. L'Union européenne s'est déclarée prête à mobiliser des ressources importantes. Cette assistance qui pourrait aller jusqu'à 120 millions d'euros sera mobilisée en fonction des progrès concrets accomplis dans le cadre du processus de paix et du dialogue intercongolais.

Comme nous l'avons constaté ensemble le mois dernier suite au rapport de l'Ambassadeur Morjane, le processus de paix n'a pas atteint un point irréversible. Le mois qui s'est écoulé a été, à cet égard, particulièrement décevant. Il suffit de se référer à la situation à Kisangani, ville toujours non démilitarisée malgré les résolutions du Conseil, au désengagement incomplet et à certains problèmes que rencontre la MONUC, comme l'inacceptable attaque d'un hélicoptère de la MONUC à l'est du Congo. Nous demandons de nouveau aux parties de respecter le plus strictement les engagements qu'ils ont pris volontairement en signant l'Accord de Lusaka et les autres accords qui lui ont fait suite.

Il faut que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, continuent à suivre de très près l'évolution de la situation sur le terrain, saisissent les ouvertures dès qu'elles se présentent et interviennent quand la situation risque de déraiser. La visite du Secrétaire général est un signe important de son implication personnelle et de l'attention que l'Organisation continue de prêter au conflit dans les Grands Lacs. L'Union européenne souhaite plein succès au Secrétaire général lors de cette importante mission. Nous souhaitons aussi plein succès à M. Ngongi, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, qui reprendra dans les jours qui viennent la mission de l'Ambassadeur Morjane, que je voudrais encore une fois féliciter et remercier. De son côté, l'Union – après les visites bilatérales en août du Ministre des affaires étrangères français, M. Védrine, et du Ministre britannique au développement international, Clare Short – enverra dans la région, au mois de septembre, le Président en exercice de l'Union, le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, Louis Michel, et le Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana. Cette visite réaffirmera l'engagement fort de l'Union européenne en faveur du processus de paix ainsi que sa solidarité avec les populations de la région si durement éprouvées.

De son côté, l'Union – après les visites bilatérales en août du Ministre des affaires étrangères français Hubert Védrine et du Ministre britannique au développement international Clare Short – enverra dans la région, au mois de septembre, le Président en exercice de l'Union, le Ministre des affaires étrangères belge, Louis Michel, et le Haut Représentant de l'Union, Javier Solana. Cette visite réaffirmera l'engagement fort de l'Union européenne en faveur du processus de paix ainsi que sa solidarité avec les populations de la région si durement éprouvées.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Je voudrais aussi remercier M. Annabi de l'exposé complet qu'il a fait ce matin. Il est clair, d'après cet exposé, que des progrès importants ont été réalisés sur plusieurs fronts dans le cadre du processus de paix en République démocratique du Congo, même s'il y a encore des questions pré-

occupantes. Elles comprennent la situation de la sécurité dans l'est du pays et la grave situation humanitaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par les souffrances de femmes et d'enfants innocents.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'aide fournie et des promesses faites par la communauté internationale afin d'améliorer la situation humanitaire et de contribuer au redressement économique en République démocratique du Congo. Nous saluons le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'important travail qu'il accomplit en République démocratique du Congo. Nous demandons instamment à la communauté internationale de poursuivre et d'accroître son assistance, vu la gravité de la situation et les destructions massives dues à la guerre.

Il importe que toutes les parties s'acquittent de leurs engagements et obligations conformément aux dispositions de l'Accord de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, l'occupation continue de Kisangani par le Rassemblement congolais pour la démocratie est déplorable; le Conseil de sécurité doit tout faire pour que la ville de Kisangani soit démilitarisée, comme l'exige sa résolution 1304 (2000).

Comme M. Annabi l'a indiqué ce matin, le retrait des troupes namibiennes de la République démocratique du Congo se déroule selon le calendrier prévu et se passe bien.

Ma délégation se félicite du succès de la réunion préparatoire au dialogue intercongolais, qui s'est tenue à Gaborone au Botswana. Nous notons avec satisfaction que les parties ont été en mesure de s'entendre sur le lieu et la date du dialogue. Nous espérons bien que les femmes et les groupes qui les représentent participeront activement aux réunions à venir. À cet égard, nous rendons hommage au facilitateur du dialogue, Sir Ketumile Masire, pour ses efforts inlassables afin d'assurer le succès du dialogue.

Ma délégation appuie entièrement la visite prochaine du Secrétaire général en République démocratique du Congo et dans la région en général, et s'en félicite. Nous espérons que cette visite redonnera de l'élan au processus de paix. Nous nous félicitons également de la nomination du nouveau Représentant spécial, M. Ngongi, nous l'appuyons pleinement et lui souhaitons tout le succès possible dans ses fonctions.

Ma délégation espère en outre que le Conseil de sécurité approuvera bientôt le déploiement de la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et que, lorsqu'il examinera le mandat et la taille de cette phase, il tiendra pleinement compte de l'énormité du conflit et de l'immensité du pays. À notre avis, le Conseil doit agir rapidement pour appuyer les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix.

Pour terminer, ma délégation souhaite rendre encore un hommage particulier au Représentant spécial sortant du Secrétaire général, l'Ambassadeur Morjane, pour le travail louable qu'il a accompli pour faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : Le Rwanda félicite un pays ami, la Colombie, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, et se réjouit de l'excellence qui a marqué la conduite des travaux de cet organe grâce aux qualités intellectuelles et diplomatiques de notre collègue et ami, l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, Président du Conseil de sécurité.

Nous apprécions grandement l'exposé que vient de nous faire M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Ses analyses, ses conseils et ses propositions d'action visant à renforcer le cessez-le-feu, dans la région et en République démocratique du Congo, et à créer un climat de confiance mutuelle, doivent je pense retenir toute notre attention.

Le Rwanda se félicite des initiatives de S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, en faveur de la paix en République démocratique du Congo et, partant, dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Dans ce cadre, nous sommes honorés d'accueillir S. E. M. le Secrétaire général, et Mme Nane Annan à Kigali, ainsi que les membres de l'importante délégation qui les accompagnera, les 3 et 4 septembre de l'année en cours. Nous sommes résolument décidés à soutenir les efforts du Secrétaire général de l'ONU, et nous souhaitons que toutes les démarches qu'il entreprend pour résoudre la crise congolaise pourront aboutir. Nous y contribuerons autant que nous le pourrons.

Le Rwanda exprime également sa satisfaction eu égard au succès de la réunion du prédialogue intercongolais à Gaborone au Botswana. Nous félicitons S.E. Sir Ketumile Masire, ancien chef d'État du Botswana, pour ses efforts inlassables et pour sa sagesse qui a été, comme vous le savez, maintes fois mise à dure épreuve, mais qui est demeurée sagesse. Si aujourd'hui nous nous réjouissons de la réussite du prédialogue intercongolais de Gaborone, c'est, je pense, le fruit de cette sagesse que nous récoltons aujourd'hui. Que le Président Masire en soit vivement remercié et qu'il sache que nous sommes tous à ses côtés. Le bénéfice de cette réussite du prédialogue intercongolais appartient d'abord aux Congolais eux-mêmes, toutes tendances confondues : Gouvernement, rebelles, opposition non armée, société civile, la population congolaise tout entière sans exclusion ethnique ni d'opinion politique.

La République démocratique du Congo, ce grand pays d'à peu près 50 millions d'habitants, possède des potentialités humaines considérables, des intellectuels de très haut niveau, des hommes politiques de grand talent. Les 32 ans de dictature de Mobutu, hélas, les ont muselés, paralysés, congelés, frigorifiés. À présent, le réveil est là, le soleil se lève, la chaleur humaine qui a toujours constitué le point fort des Congolais, est de nouveau perceptible. Ils vont ensemble, la main dans la main, remettre leur pays debout grâce à ce dialogue intercongolais.

Les seconds bénéficiaires de ce dialogue intercongolais, ce sont bien sûr les neuf pays voisins de la grande République démocratique du Congo qui, à l'issue de ce dialogue intercongolais, auront, espérons-nous, un leadership politique représentatif, capable de gérer, d'administrer véritablement ce grand pays, de maîtriser l'ensemble des mécanismes d'exercice du pouvoir et d'avoir dans l'ensemble le territoire congolais sous contrôle.

Ainsi, les Congolais seront rassurés et les pays voisins seront également assurés d'avoir des interlocuteurs gouvernementaux à la hauteur de la tâche qui sera la leur, celle de l'administration du territoire congolais. C'est de cette façon-là que le territoire congolais ne servira plus de base arrière aux attaques des forces négatives, dont les planificateurs et auteurs du génocide rwandais qui viennent commettre des forfaits dans les pays voisins de la République démocratique du Congo, dont le Rwanda. Et c'est cela, ou du moins en partie, la souveraineté du territoire de la République démocratique du Congo.

Les autres bénéficiaires de ce prochain dialogue intercongolais, c'est la communauté internationale qui poussera un soupir de soulagement en voyant enfin la crise congolaise trouver un dénouement heureux pour céder la place à l'exercice de la solidarité internationale en faveur du développement économique et social de la région des Grands Lacs et de l'Afrique tout entière.

Monsieur le Président, vous allez me dire : « Mais tout cela est beau ». Bien sûr, Monsieur le Président, effectivement, tout cela est beau. C'est beau, c'est même très beau. Mais nous ne perdrons jamais de vue, pas un seul instant, que les Rwandais, nous aussi, nous avons eu notre dialogue interrwandais qui a duré à peu près deux ans à Arusha en Tanzanie. Il s'est conclu, ce dialogue, par un texte magnifique, un projet de société inégalable dont le Rwanda avait grandement besoin. Mais la fatalité vint au moment où un des leaders politiques du Rwanda, feu le Président Habyarimana, signataire de ce texte, le qualifia, aussitôt signé, de chiffon, publiquement, tout simplement. Il l'a déclaré alors qu'il était dans une des provinces du nord du Rwanda où il tenait une réunion publique. Et c'est de là qu'il déclara que lui et les siens, les miliciens interahamwe et les ex-Forces armées rwandaises, allaient descendre, disait-il, comme la foudre et que quiconque se trouverait sur leur chemin serait réduit en poussière. Il l'a dit, le texte existe, la bande sonore existe également. Et tout a volé en éclats. Notre texte. Tout. Et aux yeux de tout le monde.

Nous souhaitons que cette mésaventure funeste dans laquelle le mauvais leadership politique rwandais de l'époque nous a conduits après notre dialogue à nous n'arrive jamais, mais alors jamais, jamais, à nos voisins et frères de la République démocratique du Congo. Tous nos vœux les accompagnent dans ce rétablissement du dialogue intercongolais et nous souhaitons que les accords auxquels ils parviendront au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba soient intégralement mis en application en toute sincérité et en toute franchise pour le bien de la République démocratique du Congo et du peuple congolais tout entier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi pour qu'il réagisse aux commentaires faits.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je transmettrai bien sûr, les vœux des membres du Conseil au Secrétaire général quand il entreprendra son voyage à Kinshasa et Kigali le 1er septembre. Je transmettrai également vos vœux à M. Ngongi, le nouveau Représentant spécial. Et naturellement, je transmettrai volontiers à M. Morjane les paroles de remerciements exprimées ici par des membres du Conseil et d'autres pour l'excellent travail effectué durant son mandat.

La première question, je pense, émanait de l'Ambassadeur Ward et était relative à la participation des Congolaises au dialogue intercongolais. Comme les membres du Conseil le savent, il s'agit d'une question à laquelle le Président Masire est très attentif. Je dois avouer que, sur la base des rapports reçus de Gaborone, la participation des femmes à la rencontre de Gaborone n'a pas été très grande. Nous espérons que les appels du Président Masire et que les appels du Conseil seront entendus et que les Congolaises seront mieux représentées à la rencontre d'Addis-Abeba. Nous espérons certainement que cela sera le cas.

La question suivante est celle de l'aide que le Secrétariat pourrait être capable de fournir au Président Masire pour l'organisation du dialogue prévu pour le mois prochain à Addis-Abeba. Comme le savent les membres du Conseil, la MONUC et le Secrétariat fournissent un appui au Président Masire, en termes tant de postes que de soutien logistique. En fait, un bon nombre, – sinon grand – des participants à la rencontre de Gaborone y sont allés dans des avions de la MONUC. Nous avons prévu une réunion avec le Président Masire le 5 septembre pour voir ce que nous pouvons faire de plus pour appuyer ses efforts, bien sûr dans les limites que nous imposent les règlements de l'ONU et le budget de la MONUC. Nous continuerons, surtout en termes de soutien logistique, à faire ce que nous pouvons pour appuyer ses efforts, qui sont de toute évidence essentiels pour le règlement de ce problème.

Il y avait une question de l'Ambassadeur Eldon concernant la planification pour ce qu'il a appelé les « trois D ». En effet, nos collègues de la MONUC ont arbitrairement décidé d'utiliser un sigle différent et de passer de « DDRRR » aux trois D, qui signifient, en anglais, « désarmement, démobilisation et solutions durables », ce qui est peut-être plus simple. Je voudrais assurer l'Ambassadeur Eldon que la MONUC, comme elle est autorisée à le faire conformément à la résolution 1355 (2001), saisira toutes les occasions qui se

présentent à elle pour promouvoir le DDR. En fait, nous travaillons sur une stratégie à deux volets.

Premièrement, à court terme, nous faisons tout notre possible pour renforcer les capacités afin de permettre à la MONUC de réagir de manière efficace aux demandes de désarmement préalable provenant de groupes que le Gouvernement a déjà rassemblés dans deux camps, au Katanga et dans le Bas-Congo, respectivement. Cependant, jusqu'ici, la MONUC n'a pas eu accès à ces camps. Nous sommes, toutefois, prêts à fournir une aide à cet égard.

Le deuxième volet de la stratégie porte sur le long terme. Elle sera basée sur une présence accrue dans l'est, à partir du triangle Kindu-Goma-Kalemie, et s'étendra au-delà à d'autres régions du Nord et du Sud-Kivu. Cette stratégie comprendra des mesures en vue d'instaurer un climat de confiance, qui, d'après nous, est essentiel avant la mise en oeuvre progressive d'un programme de DDR. En ce moment, nous avons une équipe de planification intégrée qui vient de passer 10 jours en République démocratique du Congo pour recueillir les informations en vue d'une nouvelle planification. Comme le Conseil le sait, les parties, malgré leurs intentions déclarées, n'ont pas fourni d'informations jusqu'ici, à cet égard. L'équipe a essayé de faire avancer le processus de planification et elle rentrera à New York dans quelques jours.

Je dois réitérer qu'en dernière analyse, bien sûr, les groupes armés qui doivent être désarmés et démobilisés devront aussi être informés de la manière dont ils seront traités, ainsi que des perspectives de réinsertion dans la vie civile qu'ils auront. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de ce que j'ai qualifié de cadre politique pour une entente politique de base entre les dirigeants concernés, avec un mécanisme de coordination, afin que nous puissions élaborer un programme permettant à ces individus d'avoir la confiance nécessaire en vue d'une participation. Il y aura toujours bien sûr un noyau dur qui relèvera plus d'un tribunal international que du DDR et qui, lui, refusera de participer. Mais pour les autres, il faut, à mon avis, définir un programme sur la base d'un cadre politique qui offrira des possibilités et des assurances réelles à ceux qui souhaitent être réintégrés, rapatriés ou réinstallés, selon le cas.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions qui ont été soulevées.

Le Président (*parle en espagnol*) : je remercie M. Annabi de sa présence et de sa participation.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 25.